

06/11

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2024

Présents :

Laurence BERTRAND DORLEAC, Magda BOUTROS, Alain CHATRIOT, Nicolas CHAUSSIN, Kévin COHEN, Quentin COTON, Simon CORDONNIER, Audrey COURIOL, Pascale EISENBERGER, Inès FONTENNELLE, Françoise FURIC, Damien GARCIA, Yannig GOURMELON, Jérôme GUEDJ, Mia GUESSAB, Florence HAEGEL, François HEILBRONN, Emeric HENRY, Angèle KEIME VANDVICK, Marie-Christine LEMARDELEY, Adrien LEHMAN, Bathylle MISSIKA, Emma SALLEY, Catherine SUEUR (départ à 10h35, procuration à François WERNER), Dominique TAFFIN, Dina WAKED, François WERNER, Raphaël ZAOUATI (départ à 10h45, procuration à Angèle KEIME VANDVICK).

Absents ou excusés :

Fabrice BOUDJAABA, Jean-François HUCHET (procuration à Emeric HENRY), Manon VINCENT.

Assistaient à la séance :

Emmanuelle ABELE	Chargée de mission égalité, lutte contre les violences sexuelles et sexistes et les discriminations.
Eliana ALONSO	Directrice du pôle santé
Alice ANTHEAUME	Directrice exécutive de l'École de journalisme
Karine AURELIA	Directrice déléguée à l'égalité des chances
Jean BASSERES	Administrateur provisoire
Simon CAHEN	Directeur de cabinet du Directeur
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la formation et de la recherche
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sergeï GURIEV	Directeur de la formation et de la recherche
Alban HAUTIER	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Solen LALLEMENT	Référente égalité et lutte contre les violences sexuelles et sexistes
Marie MAWAD	Doyenne de l'École de journalisme
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement

*

* *

I.	Proposition de nouveaux lycées intégrant le dispositif CEP	8
II.	Point de suivi relatif à l'école de journalisme	13
III.	Bilan 2023 du dispositif de lutte contre les violences sexuelles et sexistes	22
IV.	Présentation relative au projet de centre de santé	28
V.	Échange d'informations sur des questions diverses	31

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2024**

La séance est ouverte à 9 h 06 par Dina WIKED.

Dina WAKED

Bonjour à toutes et tous. Nous allons commencer. Notre ordre du jour est très chargé aujourd'hui. Comme vous, je tiens au fait que l'on consacre tout le temps nécessaire aux questions que nous devons traiter ce matin. Néanmoins, avant de céder la parole à notre administrateur provisoire, qui va brièvement vous apporter des informations d'actualité sur la vie de notre établissement, permettez-moi de dire que quelques mots liminaires. Nous traversons une période difficile pour notre institution avec, malheureusement, l'enchaînement de plusieurs crises ces dernières années. J'ai pu observer sur ces deux dernières années que notre instance a été capable de maintenir la nature et le fond des débats dans le cadre de ce qui doit être au sein d'un établissement universitaire, c'est-à-dire un lieu de recherches et d'études. J'espère que nous pourrons continuer à débattre avec respect et tolérance au sein d'un conseil dont le rôle, défini par notre décret, est de déterminer la politique générale de l'établissement en matière d'enseignement, de recherche et de documentation. C'est une lourde tâche, je ne doute pas que chacun d'entre nous, quel que soit son statut, mesure le poids de notre responsabilité collective, qui nous oblige à poursuivre notre travail ensemble pour que notre institution reste une université attractive, un lieu de recherche et du dialogue en France et à l'international. Pour cela, nous devons nous opposer fermement et ensemble à toutes les formes de haine, de racisme, de discrimination et en particulier, l'antisémitisme et l'islamophobie. Je crois que nous pouvons être fiers collectivement d'avoir maintenu ce niveau de liberté, d'exigence et de tolérance au cours de nos discussions. J'espère que nous pourrons continuer à assurer ces valeurs au cours des prochains mois qui nous amèneront à désigner le directeur ou la directrice de Sciences Po. À ce propos, depuis le vote de notre conseil le 23 avril et celui du Conseil d'administration de la FNSP le 24 avril, la Commission chargée de préparer la proposition faite aux 2 conseils en vue de la nomination respectivement d'un administrateur ou administratrice de la FNSP et d'un directeur ou directrice de l'IEP de Paris a été pleinement constituée. Elle s'est réunie le 30 avril dernier et a diffusé un appel public à candidatures publié au Journal officiel de la République française le 11 mai. Laurence BERTRAND DORLEAC, présidente de la FNSP, et moi-même présidons cette Commission. Si vous avez des questions à ce sujet, nous pouvons Laurence et moi ainsi que les membres du Bureau de notre Conseil qui en sont également membres y répondre. Je cède la parole à Jean BASSERES, administrateur provisoire de Sciences Po.

Jean BASSERES

J'ai été auditionné par le Sénat sur la thématique de Sciences Po et l'antisémitisme dans le cadre d'une mission d'information qui ne concerne pas que Sciences Po. Cela a été l'occasion pour moi de partager avec les sénateurs le constat que, depuis le 7 octobre, il y a une recrudescence des actes et propos antisémites à Sciences Po. Depuis le 7 octobre, on a une petite trentaine de signalements qui ont été effectués. Cela a été l'occasion de rappeler la robustesse de nos systèmes de traitement des signalements, avec la particularité que vous connaissez d'avoir une cellule dédiée aux enquêtes préalables qui a encore 10 enquêtes en cours sur cette thématique. J'ai précisé aussi les limites de l'approche disciplinaire, notamment en insistant sur un point que je trouve assez difficile, c'est que beaucoup d'interventions concernent les réseaux sociaux, ce qui pose le problème d'accès à des données sur la sphère privée et des difficultés de preuve absolue de l'identité d'auteurs de posts ou de messages. C'est d'ailleurs une difficulté à laquelle était confrontée la section disciplinaire sur un cas qu'elle avait eu à traiter. J'ai beaucoup insisté, c'est le point essentiel de mon intervention, selon moi, sur le fait que le vrai risque est moins celui de formulation de propos haineux qu'une essentialisation, une ostracisation des personnes de confession juive. C'est pour moi un vrai sujet de préoccupation qui vaut aussi pour le racisme et l'antisémitisme. Cela doit nous amener lors de la rentrée à avoir des actions assez fortes en la matière. On aura sans doute l'occasion d'y revenir, sachant que les équipes travaillent sur un plan de rentrée tenant compte des leçons qu'on doit tirer des derniers mois. Le deuxième sujet, c'est le départ de Sergeï. Il avait été lancé un processus de recrutement d'un successeur. Ce processus a été interrompu puisque le comité de sélection a estimé que les 8 candidats qui s'étaient manifestés n'avaient pas la compétence suffisante pour occuper ce poste important. Décision a été prise de nommer une directrice scientifique

provisoire pour la prise en charge des questions académiques qui se poseront dans les prochains mois. On a sollicité l'ensemble des directeurs de département et d'unité. Il y a eu un consensus qui s'est dégagé sur le nom de Christine MUSSELIN. Cet après-midi, le Conseil scientifique aura à se prononcer, sous la présidence de Florence HAEGEL, sur cette nomination qui, encore une fois, est une nomination qui a pour but de stabiliser un dispositif pour les mois qui viennent, qui ne préjuge pas des choix qui pourraient être faits demain par une future direction, de savoir si on relance un processus de recrutement du DFR. On imagine une structuration qui peut être différente, cela relèvera de la future équipe de direction. Vous connaissez Christine MUSSELIN, qui a l'expérience du poste et qui va pouvoir, si le Conseil scientifique valide ce choix, intervenir dans les prochaines semaines. 3e point rapide, j'ai signé une lettre de mission à Florence HAEGEL, associant Marie MAWAD et Jérémy PERELMAN, le nouveau directeur des affaires internationales, pour préparer un rapport sur la question essentielle de savoir si une institution doit prendre position sur les questions politiques au sens large et pas uniquement les conflits. C'est un travail très approfondi qui va être mené avec une association des différentes communautés de Sciences Po pour recueillir le maximum de points de vue, avec une dimension de comparaison et de benchmark. L'objectif étant de proposer fin octobre à la nouvelle équipe de direction un rapport qui, je l'espère, fera l'objet d'un large consensus pour avoir une doctrine sur ce sujet qui m'apparaît, à titre personnel, essentiel, comme cela a été mis en évidence ces derniers mois. Dernier point, pour être très bref, le processus d'admission s'est déroulé de manière satisfaisante. Le 1^{er} juin, on va publier les résultats.

Mia GUESSAB

Il y a un autre point important à préciser sur les actualités de Sciences Po que vous avez peut-être oublié, c'est ce qui s'est passé récemment à Reims. Je veux en parler aujourd'hui, car on n'a pas eu l'occasion d'en parler avec l'administration, notamment celle de Paris. On n'a pas été complètement écouté, on n'a pas eu beaucoup d'échanges, à part certains avec les étudiants rep' mais des retours qu'on en a eus, ce n'était pas très productif. Je voudrais rappeler la situation. À Reims, ce qui s'est passé pour beaucoup a été scandaleux, très dur à porter de par les conditions dans lesquelles beaucoup d'élèves ont été forcés à passer leurs examens. C'était assez complexe. Il y a d'abord eu un premier blocage lors du 1^{er} examen. Celui-ci a été reporté. Le lieu du passage du 2^d examen a été décalé. On a reçu un mail à 20 h 00 pour nous dire que l'examen du lendemain ne serait pas à Sciences Po, mais sans nous dire où, on nous en informerait 2 heures avant : bon courage pour vous déplacer, beaucoup n'habitent pas Reims même, ne savent pas comment se rendre aux divers endroits. Aucun message n'a été donné aux personnes qui ont des tiers-temps, qui sont dans des situations particulières, qui ne peuvent pas prendre le bus, par exemple. C'est un message qui n'a pas été bien compris par la communauté étudiante. Le lendemain, les examens ont dû se dérouler à l'URCA, la faculté de Reims, mais pas dans de bonnes conditions. Il y a eu un sitting et la police est arrivée, des dizaines de policiers, avec des camions, les élèves ont été violentés, menacés, blessés pour certains. J'aimerais vous montrer les conséquences du fait d'appeler la police. Je mets en alerte, car je vais vous montrer une photo, car c'est important que vous voyiez ce que l'attaque de la police sur les étudiants a comme conséquence.

Une photo est projetée.

C'est le genre de blessure qu'on a pu voir, ce n'est pas la seule. Je tenais à faire attention à la sensibilité de chacun et ne pas montrer une blessure complètement ouverte. C'est pour montrer que quand vous appelez la police, à Reims ou ailleurs, il y a des conséquences sur la santé physique et mentale des élèves. Il y a des élèves qui font une crise de panique, qui sont forcés d'aller à l'examen parce qu'on menace leur bourse. On leur dit qu'on va couper leur seul moyen de vivre s'ils ne rentrent pas dans la salle, alors que les élèves sont en pleurs, que des policiers sont autour, menaçant leurs camarades, qui traînent leurs camarades par terre. On leur dit de rentrer, comme si c'étaient des conditions sereines pour passer un examen. Lorsque les sujets ont fuité, la seule personne d'administration sur place a été prévenue de ce fait, elle a répondu avec un grand sourire : « Finalement, c'est mieux comme ça ». Je pense que non. Ce n'est pas mieux comme ça, ce n'est pas mieux de passer un examen dans ces conditions. L'après-midi, ça a été la même chose, avec un boycott un peu plus paisible cette fois. Les policiers ont daigné arrêter de nous taper. On a été dans une situation violente. Quand on a essayé d'en parler avec l'administration, on ne nous a pas répondu, on ne nous a pas écoutés, on nous a laissés complètement seul à Reims. L'administration rémoise nous a souvent dit que la décision ne leur revenait

pas, mais par contre, on ne pouvait pas discuter avec les décisionnaires. Ensuite, le premier examen qui a été bloqué a été redécalé à la semaine d'après. On nous a dit qu'il était hors de question de trouver des aménagements, qu'il fallait que les examens aient lieu sur place parce que c'était une question d'égalité, pour que tout le monde passe l'examen dans les mêmes conditions. J'aimerais vous rappeler que les conditions n'étaient pas les mêmes pour tout le monde par rapport à qui est passé, par rapport à la police, par rapport au fait qu'une grosse partie des étudiants n'était plus sur place. On leur a dit que, pour prouver qu'ils ne pouvaient pas venir à l'examen, il fallait qu'ils montrent que le coût d'un billet retour était trop élevé pour eux. On ne nous a pas dit comment on pouvait le prouver. On ne sait pas si c'est 10 ou 200 €, si c'est à partir de 500 €. On voudrait rappeler aussi que quand on est arrivé à cet examen, on a passé plusieurs barrages de policiers avant de pouvoir rentrer dans la salle d'examen, on a été fouillés, on a vérifié notre identité plusieurs fois. Donc non, je ne pense pas que les conditions étaient sereines et je ne pense pas que les conditions ont été les mêmes pour tous. Le fait que l'administration parisienne est forcée sans aucun dialogue le passage de ces examens en présentiel a été extrêmement mal vécu sur Reims, notamment le fait que vous ne communiquiez pas assez avec vos campus, que vous les laissez dans ce genre de situation, avec la seule force brute comme réponse, avec l'appel des policiers comme réponse. Je pense que Sciences Po a quand même d'autres moyens de dialogue que la police.

Jean BASSERES

La question fondamentale c'est de savoir si on est attaché dans cette maison aux examens. Il faut savoir si on accepte, ou pas, qu'un blocage empêche des étudiants de passer un examen. Particulièrement cette année, l'image de Sciences Po n'apparaît pas exceptionnelle et ajouter de la confusion sur la valeur d'un diplôme, notamment pour ceux qui sont diplômés et d'aller voir un employeur avec un diplôme délivré cette année avec des examens qui n'auraient pas été réalisés dans les conditions normales, apparaissait une très mauvaise chose pour les étudiants. La question de fond, c'est de savoir si on considère ou pas dans cette maison que passer les examens fait partie de l'ADN de Sciences Po. C'est ma conviction. Elle peut ne pas être partagée. J'ai absolument refusé, compte tenu des risques, de passer à un système dégradé d'examens, qui auraient été des examens en ligne. Personne ne peut penser qu'un examen conçu pour être en salle puisse se transformer en 24 heures en un examen en ligne, sans parler du recours au contrôle continu. Il faut savoir s'il y a un consensus pour estimer que l'examen est un bien sacré qu'il faut absolument protéger. Ensuite, vous avez raison de dire qu'à Reims cela a été chaotique. Je reconnais que les conditions d'examen n'ont pas été parfaites. Cela dit, sur les 5 concernés, 2 ont été reportés et se sont déroulés dans les bonnes conditions, il en reste que 3 pour lesquels il faut trouver les conditions pour que ça se passe le mieux possible. Des discussions ont été menées avec la direction. Je ne doute pas de la volonté de le faire. Encore une fois, quel est le point de départ à Reims ? C'est une tentative de blocage. Si on considère que c'est légitime, dans ce cas, on a une position consistant à dire que l'examen est systématiquement reporté sur une longue durée, soit on considère qu'il n'est pas normal d'avoir des blocages pour empêcher les étudiants de passer un examen. Je rappelle que dans le chaos que vous évoquez, il y a aussi des étudiants qui nous ont fait part d'intimidation de la part de personnes qui les empêchaient de rentrer dans la salle. Cela va être porté. Pour ceux qui ont passé l'examen, le choix sera fait pour qu'ils puissent utiliser la meilleure des deux notes. Ils ne seront pas défavorisés. La question de fond est de savoir quelle place on accorde aux examens dans cette maison. Troisièmement, sur les forces de police, je voudrais juste rappeler que ce n'est pas le directeur de Sciences Po qui appelle la police à l'extérieur du campus. Par ailleurs, sur les violences policières, j'ai vécu de près 2 évacuations et je n'ai vu aucune violence policière, que ce soit à Saint-Thomas ou dans la Péniche. Que cela existe, comme vous le mentionnez, on ne peut que le regretter. Personne ne prend plaisir à voir la police dans ou devant une université. C'est un constat d'échec, mais c'est un échec partagé parce que s'il n'y avait pas de tentative de blocage, il n'y aurait pas eu de policiers devant les campus. Il faut partir du point d'origine. Par ailleurs, je rappelle : 130 examens sur ce semestre, 5 ont posé des difficultés, 2 qui ont été d'ores et déjà reportés et les étudiants ont pu les passer. Il en reste 3 dont les conditions de report sont en cours de discussion.

Damien GARCIA

Je rajoute une autre question fondamentale, c'est de considérer que la sécurité de nos étudiant.es, le bon déroulement de leurs études et la liberté académique sont des questions au moins aussi fondamentales que celles de la tenue des examens à laquelle je tiens en tant qu'enseignant. En tant que doctorant.es, on tenait à souligner qu'on reconnaît les avancées, la réflexion sur une doctrine claire, on la trouve louable,

des actions concrètes au profit des communautés académiques dans l'État palestinien, on l'a également remarqué. Ce sont des choses que l'on considère comme très positives. Mais les traces d'un dialogue arrivent trop tard. On tenait, encore une fois, à condamner lourdement les multiples interventions policières sur les campus parisiens, rémois. On déplore le manque d'information. On a entendu que des étudiant.es étaient en grève de la faim. On aimerait en savoir plus sur ce qui se passe, la manière dont on discute avec eux. On considère que la mission principale, c'est quand même de garantir la sécurité de nos étudiant.es.

Jean BASSERES

Vous avez raison, on n'a pas été excellent en communication au moment de la crise, il faut qu'on en tire les conséquences. Il n'y a plus de grévistes de la faim aujourd'hui. Il y a eu un contact assez proche avec eux. Je veux revenir sur cette évacuation policière, notamment la 2e, rue Saint-Guillaume. Je vais rappeler quelques faits. L'occupation à Saint-Guillaume intervient après le town hall. Je rappelle qu'il y a eu un engagement qui avait été pris de ne plus bloquer Sciences Po dès lors qu'un town hall était organisé. Première observation : l'engagement n'a pas été tenu. Peut-être qu'on considère qu'il est normal, lorsqu'on a des discussions, que les partis ne respectent pas leur engagement, mais je ne suis pas dans cette logique, j'ai respecté mes engagements. Deuxièmement, on ne le dit pas assez, on a négocié, on a discuté longuement avec des représentants du comité Palestine. Je rappelle qu'on a proposé in fine de leur laisser à disposition la cafétéria pour qu'ils continuent leur mobilisation dès lors qu'ils libéraient les salles du 1^{er} étage qui étaient indispensables pour tenir les examens le lundi. Ils ont refusé cette proposition. Je n'arrivais pas très bien à comprendre dans leurs propos s'ils allaient bloquer ou pas les examens. J'ai eu la conviction qu'ils voulaient les bloquer. La 2e évacuation de Saint-Guillaume tient au fait qu'on a face à soi des personnes qui ne respectent pas leur engagement et qui refusent une solution de compromis qui me paraissait raisonnable, qui était de continuer la mobilisation, mais de laisser s'organiser les examens.

Angèle KEIME VANDVICK

La position de Nova est contre le blocage, tenir des examens est bon pour notre institution, mais aussi pour les étudiants qui nous ont fait remonter que c'était particulier de ne pas voir de bonnes conditions pour passer les examens, alors qu'ils avaient travaillé, surtout sur le campus de Reims où les gens repartent aux États-Unis, avec de vrais problèmes pour le repasser. C'est une contrainte pour tout le monde. Par contre, il y a quelque chose sur laquelle on peut discuter, sur la même logique de dialogue interne, c'est le problème lié au fait que le lieu d'examen a été décalé. Ce n'est pas normal de l'annoncer 2 heures avant. C'était à la dernière minute. Il y a aussi des textes qui disent que ce n'est pas possible. Cela s'est mal passé aussi, car des personnes ont révélé le lieu d'examen la veille. On ne blâme personne, mais si les communautés s'opposent et que ça donne lieu à de ça, ça met des gens en danger, cela a permis à des gens d'organiser le sitting. Cela montre une vraie tension entre les communautés. C'est pour ça que dans ce moment de crise, il y a un vrai besoin de dialogue et peut-être même de se rencontrer plus souvent, de se parler plus souvent parce que si les communautés s'opposent, ça peut mener à des vies en danger. On a vu la blessure, c'est quand même quelque chose de grave. S'il y avait peut-être plus de dialogue et qu'on essayait de se voir tous dans le même bateau sur certains sujets comme la sécurité et de faire les choses honnêtement, ça se passerait mieux.

Jean BASSERES

Je redis que cela a été très chaotique à Reims, on en a conscience. Personne n'a pu ériger ça en modèle. La situation de crise et l'urgence ont fait qu'on n'a pas pu gérer ça dans des conditions optimales. Je suis d'accord avec vous, il faut qu'on ait systématiquement en tête la volonté de dialogue. Il faut aussi qu'on en tire des conséquences sur ce qui n'a pas marché à Reims, collectivement, dans le partage de la décision et la mise en œuvre. Je sais que des étudiants ont extrêmement mal vécu cette situation. Je comprends, j'en suis désolé, mais la question fondamentale était de savoir si on laissait le blocage de Reims.

Mia GUESSAB

On n'est pas d'accord sur le sujet. Pour nous, la question fondamentale, c'est la santé des étudiants, ce qui nous paraît normal. On pensait pouvoir être tous d'accord sur ça, mais apparemment, ce n'est pas vraiment le cas. Je voulais revenir sur le point d'origine, là-dessus, on n'est pas complètement d'accord.

Pour vous, le point d'origine, c'est le blocage de Reims, mais il faut revenir en arrière. Il y a eu des sittings à Reims, des pétitions, une occupation de bibliothèque, il y a eu aussi les grèves de la faim. Vous avez dit avoir été proches des grévistes de la faim, mais à Reims, non. Pour les 3 grévistes de la faim, personne de l'administration parisienne ne leur a parlé. L'administration de Reims a appelé leurs parents, alors que ce sont des élèves majeurs. Je ne comprends pas cette décision. Pour nous, c'est paternaliste, cela ne sert à rien, à part mettre ces élèves dans une situation encore plus complexe. Cela n'a pas réglé la situation, c'était même pire. La question revient bien avant ce blocage. Si on n'a pas le même point d'origine, ça va être compliqué pour échanger. Pour vous, le town hall a réglé ces questions-là, mais je pense que là aussi, ça va être compliqué d'être d'accord. Le town hall, des retours qu'on a eus, le campus de Menton n'a pas pu participer, les revendications ont été écoutées, c'est très bien, mais rien n'a été fait. À partir de ce moment-là, on ne peut pas dire : « On a parlé, on a dit non à tout et s'il vous plaît arrêtez de faire quoi que ce soit ».

Jean BASSERES

Je n'ai jamais dit que le town hall avait tout réglé, j'ai dit qu'il y avait un engagement préalable : s'il y avait le town hall, il n'y avait plus de blocage. Je ne l'ai pas inventé. Les personnes n'ont pas respecté leur engagement. Chacun peut juger la situation. On a sorti un texte qui nous a été assez reproché, car en termes de communication, je ne pense pas que c'était un modèle, mais dans ce texte qui a été discuté, y compris avec des personnes présentes dans la salle aujourd'hui, il y avait noir sur blanc un engagement. Il n'a pas été tenu. Les raisons qui font que, ce n'est pas mon sujet. Quand je discute avec quelqu'un qui prend un engagement en contrepartie de la tenue d'un town hall, exercice que j'estime intéressant et qui a permis de progresser dans la connaissance respective, bien qu'il n'ait pas tout réglé, il faut noter que l'engagement n'a pas été respecté.

Kate VIVIAN

Concernant les grévistes de la faim, il y en a eu 13 à Sciences Po dont 3 à Reims. Je peux attester avoir été en contact avec chacun des 13 grévistes de la faim, ainsi que la directrice de Reims qui a été en contact avec les 3 à Reims. Il leur a été proposé les services de santé de Sciences Po lorsqu'ils étaient accessibles, il y a eu un jour où ce n'était pas accessible du fait du blocage du campus. Les numéros d'urgence ont été donnés. Nous avons immédiatement indiqué notre inquiétude très forte pour cette démarche qui mettait en danger leur santé. Dans ce contexte-là, nous avons pris la décision de contacter les contacts d'urgence de ces étudiant.es, considérant qu'il était de notre responsabilité face à une situation aussi grave de prévenir les contacts d'urgence. Ce n'est pas une démarche habituelle et en même temps, la démarche de grève de la faim n'était pas habituelle. Nous avons pris cette décision et je tiens à dire ici que c'était la bonne décision. Il est de notre responsabilité de prévenir lorsqu'il y a un risque pour la santé de nos étudiants.

Inès FONTENELLE

Vous évoquez les interventions policières, notamment la 2^e. J'aimerais parler de la première. Lors de la première intervention policière, il était environ 1 h du matin. Quelques tentes étaient installées dans le jardin de Saint-Thomas. Il y avait une centaine d'étudiants à l'intérieur du campus, dans la cafétéria. Il n'y avait ni impossibilité d'organiser des cours ni de danger pour qui que ce soit, ni dégradation quelconque des lieux de Sciences Po. Même ainsi, après seulement une demi-heure de discussion, qui a permis de poser un ensemble de choses, mais pas de trouver une solution, vous avez fait intervenir la police. Pour cette intervention, il n'y a pas d'excuse d'examen ou de cours puisqu'il n'y en avait pas et que les salles de cours n'étaient pas occupées. Je pense que notre position a été assez claire à ce sujet, la police n'a rien à faire sur les lieux d'études, surtout quand il n'y a pas de raison majeure pour la faire intervenir. D'une certaine manière, comme nous vous l'avons déjà dit en Conseil d'administration, on pourrait presque vous remercier parce que vous avez mis en lumière, à Sciences Po, la cause palestinienne, en suscitant, non seulement à Sciences Po, mais aussi dans d'autres universités à travers toute la France, un mouvement de solidarité avec l'ensemble des étudiants. Je pense que ce n'était pas l'objectif premier. Je tiens quand même à rappeler que les mobilisations à Sciences Po ont toujours été pacifiques et qu'il n'y a jamais eu de violence ni de dégradation, ce qui à mon sens rend encore plus irraisonnable la décision de faire intervenir la police. Vous avez parlé de ce jour où vous aviez proposé aux étudiants d'occuper la cafétéria. Encore une fois, vous leur avez à peine laissé le temps de discuter avec leurs camarades à l'extérieur qu'il fallait déjà évacuer les lieux. Ils n'ont pas pu présenter de

manière très concrète à leurs camarades comment les choses allaient se passer. Je peux comprendre qu'ils aient refusé. Dans ces circonstances, ce n'est pas possible d'avoir une discussion. Je veux revenir à l'actualité plus récente, notamment l'annonce de la saisine de la section disciplinaire, pour ces étudiants, liée à des faits de blocage. Je pense qu'encore une fois, on est dans une logique d'escalade de la situation. D'ailleurs, ça me permet de vous rappeler que les blocages ne sont pas apparus du jour au lendemain, ni les occupations. Il y a eu un ensemble d'actions depuis l'année dernière. Cela a commencé par des discussions, ensuite, par des envois de mails, etc., qui sont restés sans réponse. Je pense notamment à nos camarades des campus en région qui ont exprimé à plusieurs reprises leur volonté d'échanger avec l'administration centrale, étant donné que la direction de leur campus leur explique toujours qu'ils ne sont pas décisionnaires dans tous les cas. Manifestement, il y a eu une absence de réponse de l'administration parisienne. Concernant l'annonce de la saisine de la section disciplinaire pour ces étudiants, en fonction de ce qui en sortira, je pense qu'on risque de se retrouver à la rentrée dans la même situation que la situation actuelle. Un ensemble d'enseignants nous ont expliqué que lorsque que vous essayez de réprimer une mobilisation étudiante, au contraire, vous la renforcez. Cela ne me semble pas aller dans le sens d'un dialogue. En ce qui concerne les examens, la situation n'est pas binaire. Ce n'est pas soit on envoie la police et les examens ont lieu en présentiel, soit il n'y a pas de police et les examens sont bloqués. Les étudiants ne bloquent pas les examens tous les 4 matins, ils les ont bloqués pour une raison. En l'occurrence, ici, c'était le sentiment de ne pas être entendus, de ne pas être pris au sérieux. Quand même la ministre annonce, par exemple, qu'on n'aurait pas le droit de faire à Sciences Po un groupe de travail, alors même que le town hall n'avait pas encore eu lieu, concernant les partenariats de Sciences Po, cela montre que la demande n'a ni été écoutée ni prise en compte sérieusement. J'ai des camarades de l'Union étudiante qui ont eu des discussions avec elle et qui ont pu réexpliquer les motivations de cette demande, il semblerait que même elle ait compris un peu mieux de quoi il était question. Tout ça pour dire que ça ne me semble pas aller dans le bon sens. Je pense qu'aujourd'hui il y a une vraie rupture de confiance entre la direction et les étudiants. Le sens vers lequel on va ne permettra pas, à terme, de retrouver une forme de sérénité, et certainement pas à la rentrée avec les annonces qui ont été faites récemment. Merci.

Jean BASSERES

Je n'ai jamais évoqué les examens pour l'évacuation de Saint-Thomas, je suis d'accord avec vous. J'ai du mal à comprendre votre position sur le 12 mars. Je suis saisi d'un rapport d'enquête qui fait état de faits, qui concerne 8 étudiants et qui recommande la saisine de la section disciplinaire. Quelqu'un pouvait-il imaginer que, sur cet événement qui a eu un retentissement médiatique assez significatif, je n'en tiens pas compte et que je ne saisisse pas la section disciplinaire ? Je n'avais pas compris qu'il y avait cette revendication, car elle m'apparaît extraordinaire. Naturellement, par rapport aux actes qui sont mentionnés, il y a une saisine de la section disciplinaire. Cela m'apparaît un fonctionnement assez normal de notre processus. Je ne me suis même pas posé la question. J'ai lu le rapport, il m'apparaissait établi des faits qui y figurent. Maintenant, c'est la section disciplinaire qui aura en charge l'instruction et qui décidera au vu du rapport, au vu des auditions qu'elle souhaitera librement organiser. Pardon de le dire, je vais apparaître sans doute en décalage, mais lorsqu'on fait des blocages, des choses contraires au règlement, quand on est étudiant, je comprends que c'est quelque chose d'assez fréquent, cela fait partie des outils de mobilisation étudiante. Je pense que certains autour de la table l'ont fait dans des années antérieures. Mais dans ce cas-là, il faut qu'on accepte les conséquences. Quel est-ce système où on se met en dehors des règles et on n'accepte pas de pouvoir être disciplinairement mis en cause pour le non-respect de ces règles ? Quelle est cette vision de la démocratie universitaire ? Je ne comprends pas. Il faut être cohérent. Quand on fait des actions dont on sait qu'elles sont contraires aux règles, il faut s'attendre à pouvoir être poursuivi disciplinairement. Sinon, supprimons les règles.

Émeric HENRY

Je rappelle qu'il faut mettre fin à ce face-à-face entre les différentes communautés et l'administration. Je pense qu'on ne mesure pas ce qui est en train de se jouer en termes de danger pour Sciences Po. Le point commun de ce Conseil, c'est qu'on tient à Sciences Po. Il y a des politiques qui viennent faire leur campagne électorale chez nous, il y a des médias qui se délectent de cette situation, et une partie de la population aussi, je pense. Face à ça, on doit trouver un moyen pour résister. Je pense que s'il y a un échec, c'est celui, sans doute, de la communication. Il y a quelque chose à faire, mais on doit pouvoir travailler ensemble pour résister. C'est un jeu d'équilibriste qui est en train de se jouer qui fait qu'on

voit un danger en face qui est que les financements sont menacés, des bourses sont retirées et de l'autre côté, effectivement, des choses qu'on peut regretter. Personne n'aime les images de la police qui rentre dans Sciences Po. Il faut trouver un moyen de se parler et arrêter ce face-à-face entre direction et les communautés, j'inclus la mienne.

Jérôme GUEDJ

J'entends et je partage les derniers propos. J'ai entendu dans les premières interventions des uns et des autres qu'une forme de dialogue avait été renouée, c'est heureux. Je considère aussi que le town hall qui a été organisé a permis au moins d'avoir un espace d'expression qui n'a pas éteint les différentes appréciations et sensibilités qui s'expriment fort légitimement au sein de Sciences Po et de ses différentes communautés. Nous avons tous à cœur de préserver, pas uniquement l'image de Sciences Po, mais la qualité intrinsèque de notre institution qui suppose l'empathie. Je pense que c'est ce qui a manqué singulièrement. Ce qui a abouti à des situations extrêmes. Si chacun est capable en exprimant sa conviction de mesurer dans quelle proportion il peut heurter telle ou telle autre membre de Sciences Po, à ce moment-là, je pense qu'on aura fait œuvre utile. Je retiens que le dialogue est amorcé, qu'on le voit d'ailleurs dans le déroulé de ce Conseil de l'Institut et les informations qui ont été données par l'administrateur qu'on est capable de mettre sur la table ces points de désaccord. Il y en a un sur lequel je veux revenir parce que je pense que ça a son importance. Je l'ai dit pendant le town hall, ce n'est jamais agréable de recourir à la force publique. Je remercie Jean BASSERES d'avoir dit que c'est un constat d'échec collectif qui devrait vraiment nous interroger. Il y aura à l'avenir d'autres formes d'expression, de manifestation. Je le souhaite, à la fois, au nom des libertés académiques et tout simplement de la vie citoyenne et démocratique qu'il puisse y avoir des expressions. Simplement, chacun doit prendre ses responsabilités et faire en sorte que ces expressions ne perturbent pas le fonctionnement de l'institution, ne débouchent pas sur des situations paroxystiques qui aboutissent à des saisines de la commission disciplinaire. Je serais tenté de dire que c'est de la responsabilité individuelle de chacun des étudiants. Personne ici, étudiants, enseignants ou de chacun des membres de l'administration, il y a à la fois de la responsabilité individuelle. Nous devons créer le cadre pour que ces comportements individuels ne perturbent pas le fonctionnement de l'institution, ça vaut pour les différentes parties. L'intérêt général de Sciences Po n'est pas la somme des intérêts particuliers de ceux qui composent nos différentes communautés. C'est vrai pour notre institution et c'est vrai au-delà, quand les uns et les autres sont engagés dans d'autres ensembles. Je ne dis pas que nous atterrissons par rapport à des situations de tension, peut-être c'est aussi parce qu'il n'y a pas de vie universitaire en ce moment. Je terminerai par dire que si on a un travail collectif et qu'on fait preuve d'intelligence collective, il faut préparer la rentrée prochaine et créer les conditions dès à présent, mais avec chacun capable de se sublimer, de sortir de ses postures. Il y a une pression, il y a un contexte, incontestablement. Il y a des émotions qui sont légitimes, elles doivent pouvoir s'exprimer, mais préservons l'outil.

Dina WAKED

Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions je vous propose de passer au point sur le dispositif CEP et je cède la parole à Myriam DUBOIS-MONKACHI, directrice de la scolarité et de la réussite étudiante, et Karine AURELIA, la directrice déléguée à l'égalité des chances.

I. PRÉSENTATION DE NOUVEAUX LYCÉES INTÉGRANT LE DISPOSITIF CEP

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci de nous entendre sur ce sujet d'égalité des chances qui fait partie de l'ADN de Sciences Po et qui a vécu un grand changement en 2021 avec une réforme importante qui s'articule autour de 3 évolutions. La politique d'égalité des chances portée par le dispositif Convention d'Éducation Prioritaire a été réformée en 2021 en même temps que la procédure d'admission au collège universitaire. Le premier point important est la question de l'unification des critères d'admission. Pour la première fois de son histoire, tous les candidats au collège universitaire sont passés par la même procédure, mettant fin, ce faisant au procès d'illégitimité porté aux candidats issus des lycées conventionnés depuis leur création

en 2001. Ce premier axe se manifeste par une procédure unifiée -avec les 4 blocs que vous connaissez - qui est en ce moment en train de se dérouler. En effet, les entretiens d'admission des candidats admissibles se terminent aujourd'hui. Le 2^e point est une préparation davantage axée sur la réussite dans les études supérieures qu'auparavant, avec un discours clair sur le fait que cette préparation, qui est portée par les ateliers premiers campus Sciences Po, au sein des établissements, soit une préparation ouverte sur l'enseignement supérieur, avec une volonté de recruter des élèves qui ont suivi cette formation via cette nouvelle procédure, mais l'idée est d'insister davantage sur la liaison secondaire/supérieur, dont on sait qu'elle est compliquée entre l'enseignement secondaire et supérieur et de permettre aux lycéens de travailler des compétences transversales leur permettant de suivre une préparation pour l'enseignement supérieur et d'avoir davantage d'ambition en visant Sciences Po. En effet, on s'aperçoit que les étudiants qui n'ont pas été admis à Sciences Po s'autorisent une orientation plus ambitieuse qu'auparavant. Cet accompagnement est porté par le pôle égalité des chances, avec notamment des informations, des séminaires et un guide de l'atelier qui est diffusé à l'ensemble des lycées partenaires en début d'année et différentes invitations à des conférences, différents projets avec des acteurs du monde culturel et économique dont on pourra parler. Troisième et dernier point, c'est l'ambition renouvelée. L'idée a été de doubler le nombre de lycées partenaires avec trois préoccupations. Cette augmentation doit se faire dans un territoire de plus en plus diversifié, en allant chercher aussi des étudiants issus du monde rural. On le verra, cela a fonctionné lors des deux dernières campagnes d'élargissement. 2^e élément, c'est l'augmentation de la part des étudiants CEP dans une promotion de 1^{re} année, avec un objectif de 15 %. Le 3^e élément, c'est un mécanisme de régulation de l'entrée et de la sortie des lycées dans ce dispositif puisque depuis 2021, de nouveaux critères ont été proposés et votés par les instances, critères qui ont pour objectif de renforcer la diversité sociale et territoriale. Nous allons précisément voir au terme de ce 2^e Appel à Manifestation d'Intérêt quels sont les établissements qui vont entrer dans le dispositif et ceux qui sortiront au bout d'une période transitoire qui prendra fin en 2025 pour la 1^{re} vague. Je laisse la parole à Karine AURELIA, directrice déléguée à l'égalité des chances.

Karine AURELIA

Je vous remercie de m'accueillir ce matin. Je vais vous présenter de manière synthétique les éléments clés de la nouvelle phase d'extension du dispositif CEP. Je vais vous proposer la liste des 12 établissements qui respectent les critères de sélection définis par le conseil de l'institut. Ce 3^e Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé en janvier 2024 auprès de toutes les académies dans un contexte de sortie des établissements du CEP. Comme vous le voyez à l'écran, 16 lycées partenaires de l'ancien dispositif ne respectent plus les critères statistiques tels que stipulés dans les nouvelles conventions tripartites conclues en 2021. Ils devront quitter le dispositif à l'issue d'une période transitoire de 3 ans, qui s'achève en 2024. Néanmoins, afin de ne pas nuire aux chances des élèves qui sont actuellement engagés dans les ateliers Premier campus, actuellement en classe de 1^{re}, la sortie du conventionnement sera effective l'an prochain, en juin 2025. Les règles du conventionnement sont désormais clarifiées. L'éligibilité n'est plus appréciée en fonction des indicateurs de l'année d'entrée, mais s'appuie désormais sur une actualisation annuelle. Comme vous le voyez, le lycée de l'Essouriau des Ulis qui était conventionné au début des CEP en 2021 a vu sa composition sociale changer et ne compte plus parmi les lycées qui accueillent la plus grande part d'élèves issus de milieux défavorisés, tout comme le lycée Jules Guesde, entré dans le dispositif plus récemment, qui est devenu un lycée international et qui attire une part importante d'élèves issus de milieux favorisés. Les établissements proches de nos campus comme Dijon et Reims quitteront le dispositif en 2025, mais ils pourraient être remplacés par des établissements qui sont aujourd'hui candidats dans le cadre d'un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt. Dans ce contexte, il reste 18 places à pourvoir. Nous avons reçu 17 dossiers de candidature issus de 9 régions. Vous pouvez voir la liste. 9 régions académiques, 10 académies, 15 lycées candidats dans l'hexagone et 2 lycées ultramarins en Guyane et à La Réunion sont représentés. Une nouvelle région académique s'est mobilisée, la Bretagne, avec 3 candidatures transmises par l'académie de Rennes. Cette carte de France des candidatures est coupée en 2. Apparaît clairement la mobilisation des académies de Rennes et de Nantes. 16 établissements respectent les critères statistiques, seul le lycée Léonard de Vinci de Melun ne les respecte pas, avec un taux de collégiens issus des REP, REP + inférieur au critère défini de 50 %. Il ne compte pas parmi les 20 % d'établissements défavorisés de l'académie de Créteil. 9 régions académiques n'ont pas transmis de candidature lors de ce nouvel Appel à Manifestation d'intérêt. Parmi ces 17 candidatures, 13 établissements sont situés en zone urbaine, 2

en zone rurale. Nous avons 2 lycées ultramarins pour lesquels la typologie est non applicable. C'était l'objet d'une résolution que nous avons proposée en janvier 2024. Les lycées ultramarins disposent de critères liés à la ruralité. Nous avons relevé des atouts dans ces candidatures. 4 lycées disposent d'un programme d'accompagnement spécifique à l'internat, les internats d'excellence. 5 établissements sont à proximité d'un campus en région, Dijon, Menton et Reims. 2 sont labélisés Cité éducative. Nous avons également relevé des points de vigilance, puisque 3 établissements déploient déjà un programme d'égalité des chances, notamment le programme d'études intégrées, dans le cadre du concours commun des 7 IEP. Pour information, par souci de transparence, nous avons transmis la liste des lycées candidats aux 9 IEP de région. Par ailleurs, nous avons adopté la même démarche méthodologique qu'en 2021 et 2022. Le pôle égalité des chances a vérifié la recevabilité des candidatures au regard des critères quantitatifs et qualitatifs. Nous avons fait appel à un comité d'experts pour l'évaluation des projets qui ont été notés A, B ou C. Nous nous sommes appuyés sur un comité consultatif composé de personnalités qualifiées, notamment la directrice générale de l'ONISEP, un inspecteur académique honoraire et des directrices de campus et des représentants du secrétariat général. Ils ont été réunis le 29 avril 2024. Ce comité était chargé d'émettre un avis sur les 16 dossiers respectant les critères de sélection. 3 établissements proposent un projet pédagogique avec une identité propre, une approche transdisciplinaire et intègrent un parcours personnalisé. La proposition du comité consultatif a été d'émettre un avis favorable pour ces 3 établissements. Vous voyez les 9 établissements évalués B. Le comité consultatif a aussi émis un avis favorable pour admettre ces établissements qui respectent les attendus proposés par Sciences Po, mais qui n'intègrent pas de progression dans les séquences pédagogiques. Le comité consultatif a proposé d'admettre ces 9 lycées en proposant un accompagnement du pôle égalité des chances dans le déploiement des ateliers Premier campus dès la rentrée. Enfin, le comité consultatif a proposé que les 4 établissements évalués C affinent leur candidature dans le cadre du prochain Appel à Manifestation d'Intérêt. Ces 4 établissements proposent un projet pédagogique qui manque de transversalité, qui doit être affiné avec un accompagnement pédagogique à prévoir. Enfin, nous comptons 103 lycées partenaires en 2021. Nous avons intégré 63 nouveaux lycées en 2021, 32 en 2022 pour atteindre aujourd'hui 198 lycées partenaires, 182 respectent les critères, 16 ne les respectent plus et vont quitter le dispositif en 2025. En 2025, si vous validez aujourd'hui les dossiers des 12 établissements candidats, nous compterons 194 lycées partenaires. Il restera 6 places pour atteindre l'objectif des 200 lycées. En conclusion, un rappel du calendrier de mise en œuvre. Nous vous soumettons aujourd'hui au vote la validation de la liste des 12 lycées. Nous informerons le 3 juin prochain le conseil de la vie étudiante et de la formation. Nous pourrons ainsi informer les académies et les établissements avant la fin du mois afin que des actions de sensibilisation soient déployées auprès des élèves de 2^{de} qui rejoignent à la rentrée les ateliers Premier campus. Une signature des conventions tripartites est prévue en septembre 2024. Je vous remercie de votre attention.

Dina WAKED

Merci pour cette présentation et pour les documents partagés.

Alain CHATRIOT

Merci pour cette présentation qui accompagne une réforme sur laquelle vous avez beaucoup travaillé et sur laquelle le conseil a déjà été amené à délibérer et voter. C'est intéressant de voir le processus continuer. Je ne peux que me féliciter, c'était une des dynamiques de la réforme envisagée, que le monde rural s'intègre maintenant dans cette procédure. Cela avait été une discussion dans des conseils précédents, que la Bretagne, cette fois-ci, ne soit plus absente de la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt. Je conçois les remarques sur les critères et sur le travail du comité d'expertise permettant cette notation. Je signale un point qui est une interrogation ou un souci. On peut très bien comprendre, c'est la logique de la réforme, que des établissements sortent de ce processus, en fonction des critères et de l'évaluation, c'est logique, mais compte tenu de l'investissement des équipes pédagogiques de ces établissements, je m'interrogeais sur le type de démarche que vous pouvez entreprendre envers ces lycées. Vous avez souligné dans votre présentation que l'étape de transition avait même été prolongée par rapport à l'engagement des élèves, c'est vraiment une chose tout à fait importante. C'est un point qu'on avait déjà débattu en conseil. Mon interrogation était plus sur le moyen terme. Dans les établissements eux-mêmes, les équipes pédagogiques qui portent ce type de projet peuvent changer dans le temps, c'est tout à fait naturel. Je regretterai que l'investissement des établissements soit perdu, alors

qu'il est quand même un élément tout à fait intéressant de dynamique dans les établissements, de reconnaissance aussi de ce qu'entreprend Sciences Po. Je ne sais pas ce que vous avez envisagé comme type de procédures pour les établissements qui sortent du dispositif, même si on comprend la logique de leur sortie.

Kevin COHEN

Merci pour cette présentation. C'est formidable de voir le nombre s'accroître d'année en année. J'ai des interrogations qui rejoignent celles de Monsieur CHATRIOT. Quel est le processus d'accompagnement pour les lycées qui sortent de la procédure ? Est-ce que tout cet investissement des équipes pédagogiques est mis de côté et s'efface d'une année sur l'autre ? Ou est-ce qu'il y a un accompagnement ou une sorte de partenariat qui reste sur le long terme pour les équipes pédagogiques sur place et surtout pour les élèves de ces lycées ?

Simon CORDONNIER

Merci pour cette présentation. Je m'interrogeais sur le point de vigilance que vous mentionnez pour les lycées qui ont par ailleurs un dispositif d'accompagnement de concours commun des IEP. J'imagine qu'il y en a peut-être qui sont déjà concernés parmi les 198 autres, - les 16. Quelle est notre politique générale vis-à-vis de ces partenariats ? Est-ce que l'idée c'est de « se répartir » avec les autres IEP les dispositifs d'accompagnement entre lycées pour multiplier le nombre de lycées bénéficiaires d'un dispositif d'accompagnement ? Ou est-ce qu'il n'y a pas de difficulté théorique à ce qu'un lycée bénéficie de 2, ou plus, dispositifs d'accompagnement ? Quel est l'état de la réflexion là-dessus ? Comment se passent les échanges avec les autres IEP, et peut-être avec le ministère et les rectorats ? Quelle est la philosophie ? Est-ce qu'il s'agit de multiplier le nombre de lycées accompagnés ? Est-ce que c'est renforcer l'accompagnement sur un nombre de lycées plus limité ? J'aimerais mieux comprendre ce qu'on fait de cette situation de lycées accompagnés dans le cadre d'autres dispositifs.

Quentin COTON

Merci pour cette présentation. On ne peut que saluer le travail réalisé pendant ces années, depuis l'entrée de Sciences Po dans Parcours sup, qui a fait de la CEP un accompagnement pour privilégiés les établissements qui accueillent des élèves issus de milieux défavorisés. On salue aussi, on le constate dans les chiffres, l'ouverture aux territoires ultramarins. On en parle peu, mais on ne peut que le saluer et vous remercier pour ce travail avec des lycées qui sont territorialement éloignés, avec qui il est parfois compliqué d'avoir des relations. On sera quand même attentif qu'une fois entrés dans Sciences Po, les élèves soient accueillis et puissent accéder à des aides, notamment sur la continuité territoriale avec les questions que cela sous-tend. On salue aussi l'ouverture à des territoires ruraux qui étaient jusque-là un peu absents de la convention de l'éducation prioritaire. On considère que la CEP doit poursuivre la transformation que vous avez menée. On est très heureux d'entendre l'ouverture à d'autres établissements. Permettez-moi aussi de saluer l'ouverture de Sciences Po à l'académie de Rennes, qui était jusque-là parent pauvre de cette CEP. On rejoint les questions liées à la suite des relations qu'entretiendra Sciences Po avec des établissements qui sortent de cet accompagnement.

Inès FONTENELLE

3 questions : est-ce que vous pouvez revenir sur l'augmentation du nombre de places depuis la création du dispositif, en lien avec l'évolution du nombre d'étudiants à Sciences Po ? Ensuite, qu'en est-il des pourcentages d'admis entre lycées ruraux, urbains, lycées en métropole et en outremer ? Comment cela a-t-il évolué au fil du temps ? Quand on a fait l'ajustement de la réforme des admissions à Sciences Po, Marco OBERTI avait présenté un ensemble de chiffres, notamment des chiffres sur les lycées CPE. Il expliquait que les étudiants admis étaient plus nombreux à venir des classes populaires, mais que les classes supérieures étaient quand même majoritaires parmi les admis. Comment pensez-vous que Sciences Po pourrait faire en sorte que ce dispositif bénéficie d'abord au public prioritaire ? J'imagine que le fait de faire sortir des lycées c'est dans cette logique-là, même si j'entends et je partage aussi les questions. Par ailleurs, je suis heureuse de voir que contrairement au moment où les CEP avaient été créés, désormais l'UNI défend la création de ce dispositif, ce qui n'était pas le cas à l'origine.

Quentin COTON

Ce ne sont pas du tout les mêmes CEP. Je viens du CEP d'avant la réforme, je pense que je peux en parler, ça a quand même radicalement changé. On n'est plus du tout dans une volonté de discrimination positive, mais on est davantage dans un accompagnement des établissements pour offrir à tous les élèves leur chance à égalité. C'est un peu ce qu'on proposait depuis des années, c'est-à-dire des formations gratuites pour des étudiants qui en auraient besoin et des « remises à niveau », car malheureusement, je n'apprécie pas beaucoup ces termes, sur certaines notions, sur certaines problématiques qui se posent dans ces établissements où des professeurs manquent, malheureusement, et où parfois, l'argent manque aussi.

Dina WAKED

S'il n'y a pas d'autres questions, Myriam et Karine je vous laisse répondre.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci pour toutes ces questions qui montrent votre intérêt pour ce dispositif. La sortie du dispositif est une question qu'on s'est posée rapidement. Dès que la réforme a été votée, nous avons eu la manifestation de plusieurs lycées qui s'interrogeaient à ce sujet. Aujourd'hui encore, nous avons des lycées un peu résistants. Cela explique pourquoi nous avons donné une année supplémentaire pour essayer de construire une nouvelle relation avec eux, qui ne doit pas non plus se faire en défaveur de nouveaux arrivants, qui doivent bénéficier du dispositif, notamment de cette voie spécifique pour l'admission de leurs étudiants. Nous sommes en discussion avec eux pour voir comment les campus en région pourraient garder ce rôle de vitrine de l'établissement et de son enseignement pour motiver des élèves de ces anciens lycées partenaires. Nous avons aussi l'intention de solliciter les académies, de les informer de cette sortie, puisqu'elles sont parties prenantes du dispositif, afin qu'elles puissent mobiliser d'autres fonds pour permettre aux établissements qui ont une dynamique positive de ne pas la perdre et de maintenir un atelier, qui ne s'appellera plus Premier campus, mais qui maintiendra cette préparation à l'enseignement supérieur qu'on sait essentielle au niveau national. Il y a un niveau institutionnel et un niveau de réflexion que nous menons. On s'est dit que la ligne rouge, c'était que leurs élèves ne pourraient plus accéder à la voie, mais on s'interroge sur la manière de leur donner accès aux conférences, en les informant par exemple. C'est beaucoup de travail. Si on cumule les partenaires, à un moment donné, on ne sera plus en mesure d'accompagner l'ensemble de ces lycées. De ce fait, je réponds aussi à votre question Kévin. Sur la politique générale de renforcement et le lien avec les IEP de région, comme tu l'as compris Simon, on les a informés. On a des relations très cordiales. Karin vous dira jusqu'où on est allé cette année en travaillant ensemble. L'idée est de voir avec les académies. Cela se passe entre Sciences Po et les académies qui hébergent les IEP de région ou les programmes, dans certains lycées, pour éviter d'être trop nombreux et de ne pas être dans des lycées qui cumulent les dispositifs d'accompagnement. L'idée est d'aller chercher dans près de 4 000 lycées ceux qui sont les plus proches de la cible. Cela me permet de répondre à la question d'Inès. Le nombre de places a augmenté, on est passé de 10 à 13 % environ aujourd'hui. L'idée est d'arriver à 15 %. On est entre 190 et 200 selon les années, avec des étudiants CEP qui ne passent pas par cette voie, mais notamment les voies double diplôme. Hier, on se disait qu'on avait invisibilisé une étudiante qui est en double diplôme, admise à Columbia et on est très fier de cela. On va la sortir et lui mettre à disposition l'accompagnement nécessaire pour qu'elle fasse un brillant parcours à Columbia. Quentin, les Ultramarins sont aussi notre priorité. Nous travaillons beaucoup avec la chaire outre-mer, parce que précisément la distance fait qu'on ne peut pas se déplacer dans ces territoires. En revanche, quand la chaire outre-mer fait des interventions, nous lui demandons d'aller rencontrer les lycéens. Nous travaillons beaucoup avec les étudiants originaires des DROM pour avoir ce rôle d'ambassadeur qui motive les lycéens dans ces académies.

Karine AURELIA

Nous travaillons avec la chaire outre-mer et également avec l'association Sciences Ô, association des étudiants ultramarins de Sciences Po qui participe à l'accompagnement des lycées partenaires. Nous touchons tous les DROM et quand nous ne pouvons pas nous déplacer, nous organisons régulièrement des échanges à distance. Nous continuerons à déployer ces échanges. Sur la répartition territoriale lycées urbains/ruraux, nous avons 22 lycées ruraux avant 2021. Cela représentait 21 % des lycées conventionnés. Nous sommes passés à près de 30 %. Pour la question de Simon sur les partenariats avec

les autres IEP de région, ce sont des dispositifs complémentaires. L'an dernier, les directeurs ont décidé de lancer un événement que nous avons baptisé Mon projet, notre république. Sciences Po a coorganisé cet événement en février. Nous avons accueilli 160 élèves issus des 10 programmes égalité des chances de Sciences Po. Ils ont pu passer 3 jours à Paris pour présenter leur projet personnel en 180 secondes et bâtir les piliers d'une république idéale avec une restitution au Sénat. Nous allons continuer de développer ces synergies en faveur de l'égalité des chances. Merci.

Dina WAKED

Merci pour ces clarifications. On doit voter pour valider la liste des 12 lycées proposés. C'est un vote à main levée. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est voté favorablement à l'unanimité.

Le Conseil valide la liste des lycées autorisés à conclure une convention d'éducation prioritaire avec Sciences Po à l'unanimité.

II. POINT DE SUIVI RELATIF À L'ÉCOLE DE JOURNALISME

Dina WAKED

Pour ce point, une présentation de la doyenne Marie MAWAD et de la directrice exécutive Alice ANTHEAUME. Je vous cède la parole.

Intervention d'étudiants manifestants devant la porte du Conseil de l'institut.

Marie MAWAD

Chère Madame la Présidente du Conseil de l'institut, chers membres du conseil, merci de nous avoir invité aujourd'hui. Vous avez dû recevoir de notre part 2 documents en amont de cette réunion. L'un de ces documents contient une présentation de notre école ainsi qu'un résumé de la consultation étudiante que nous avons menée. L'autre document, de 6 pages, recense l'ensemble des observations émises par nos étudiants lors de cette même consultation. Avec votre permission, nous souhaiterions pouvoir nous en tenir à un propos liminaire afin de laisser la priorité à l'échange et à vos questions, plutôt que de se focaliser sur le déroulé de ces documents dont vous avez pu prendre connaissance en amont. Nous étions venues, Alice ANTHEAUME et moi-même, présenter l'école de journalisme il y a un peu plus d'un an. Plusieurs des membres du Conseil de l'Institut ont changé depuis, ce pour quoi, avec votre permission, je souhaiterais rappeler tout d'abord quelques éléments concernant les spécificités du modèle de notre école. Ensuite, j'aborderai la question du contexte actuel pour le secteur des médias et pour les écoles de journalisme, ainsi que celle de l'article qui nous a mené à la consultation étudiante début 2024. Puis, Alice ANTHEAUME vous détaillera la consultation étudiante dont il est question. Enfin, elle vous partagera les changements que nous souhaitons apporter, si possible dès la rentrée prochaine, dans notre école. Nous serons bien entendu à votre disposition pour répondre à vos questions. Certains d'entre vous ont participé de près à cette consultation, je pense notamment aux représentants des syndicats étudiants que nous avons vus à deux reprises, le 7 mars et le 18 avril 2024. Pardonnez-nous si certains éléments que nous présentons sont des redites. Je pense également à Kate VIVIAN, Anne-Solenne DE ROUX, Pierre CATALAN, que nous souhaitons remercier pour leurs contributions tout au long de ce processus. Pour vous dire quelques mots brièvement sur notre école : l'école de journalisme est la première école de Sciences Po; elle fête cette année ses 20 ans. Au cours de ces 20 ans, l'école a été régulièrement pionnière puisque nous avons créé un double diplôme en partenariat avec Columbia, l'un des premiers à Sciences Po, et un master joint avec la PSIA, le premier à Sciences Po. Nous avons signé les premiers contrats d'apprentissage à Sciences Po. Ce sont quelques exemples seulement, pour vous donner l'ADN et l'esprit de notre école. L'école de journalisme de Sciences Po est classée au premier rang des écoles de journalisme en France, selon Le Figaro étudiant, à la fois pour l'excellence de sa formation et pour la qualité de l'insertion professionnelle. L'école compte 160 étudiants qui sont inscrits aujourd'hui, dont plus d'un tiers de boursiers. La pédagogie à l'école de journalisme est particulière puisqu'elle repose sur une combinaison à la fois d'ateliers pratiques qui sont enseignés par des journalistes professionnels et des cours académiques qui sont dispensés par des enseignants-chercheurs de la maison. C'est une école qui est professionnalisante, elle est reconnue par la profession des journalistes. Cela nous oblige au respect de plusieurs critères, puisqu'un référentiel de la formation est imposé aux écoles reconnues

par la profession. Nous sommes audités plusieurs fois par année au vu de cette reconnaissance de l'école et au vu de ce référentiel de la formation. Évidemment, nous préparons nos étudiants au métier de journaliste professionnel. Cela se fait sur un marché de l'emploi qui n'est pas simple, puisqu'il est très concurrentiel, il faut l'avoir en tête. Nous sommes d'autant plus fiers des parcours professionnels de nos étudiants qui sont très talentueux et reconnus comme tels par les employeurs. Nos diplômés et leurs succès sont la démonstration du fait que notre formation a fait ses preuves, et que nous sommes très bien implantés dans l'écosystème médiatique. Nos diplômés arrivent à dépasser les difficultés du marché de l'emploi. Néanmoins, et cela m'amène au 2^e point, le contexte actuel est particulier et l'article paru en début d'année en est le reflet. Le journalisme traverse une crise. Le climat de tension sur le marché du travail et les mutations du métier génèrent du stress, des questionnements pour les jeunes journalistes. Ce n'est pas totalement surprenant qu'il y ait eu plusieurs articles sur des écoles de journalisme publiés ces derniers mois. Ce sont des articles qui abordent la paupérisation du métier, les craintes face aux difficultés du métier, la difficile insertion professionnelle des jeunes journalistes. D'autres encore s'inquiètent de l'arrivée de l'intelligence artificielle qui condamnerait certains postes dans ce secteur. Ce ne sont que quelques exemples. Le plus parlant d'entre eux est peut-être un article récent du New Yorker qui a été très partagé dans nos communautés, et dont le titre était : « Le journalisme est-il mort ? ». Cela pose le cadre. C'est dans ce contexte qu'un article a été publié début 2024 au sujet de l'école de journalisme de Sciences Po. Dans cet article, l'école a été décrite comme, je cite : « Une machine à succès » qui nécessiterait de la part des étudiants un investissement jugé déraisonnable, toujours selon l'article. Il y a des choses dans cet article qui sont vraies. Ce qui est vrai, c'est que le journalisme n'est pas un métier comme les autres. Il demande un investissement à la fois horaire et émotionnel qui est conséquent. Le journaliste porte une lourde responsabilité. De plus en plus, il exerce son métier dans un climat de défiance généralisée. Ce qui est également vrai dans cet article, c'est que les formations en journalisme sont intensives, elles sont sélectives et elles sont exigeantes, encore plus dans un établissement d'excellence comme Sciences Po. Pour vous donner une idée, tous les ans, nous avons 850 candidatures pour nos cursus pour environ 80 places, car la profession elle-même nous impose un numerus clausus. J'ai évoqué le référentiel de la formation imposé par la profession, celui-ci nous impose également d'enseigner à nos étudiants un socle de compétences très étoffé et varié, incompressible en termes de charge de travail. Par ailleurs, l'arrivée sur le marché du travail n'est pas toujours facile, les conditions d'exercice du métier se dégradent. Pour certains jeunes journalistes, cela génère de plus en plus de précarité. C'est le message que nous avons porté récemment auprès des États Généraux de l'Information qui se tiennent en ce moment même. Pour revenir à l'article, il y a une chose que je tiens à dire et à redire, c'est qu'il n'y a pas eu d'alerte psychosociale qui n'aurait pas été traitée à l'école de journalisme de Sciences Po. Je tiens également à préciser que ce qui ne figure pas dans l'article, c'est l'évolution de l'école sur ses 20 ans d'existence. L'école de journalisme n'a cessé de faire évoluer son modèle pour intégrer les besoins des étudiants, les besoins des employeurs, ainsi que les orientations pédagogiques prioritaires de Sciences Po. L'école a mis en place de nombreuses mesures pour accompagner l'expérience étudiante. Je citerais notamment une préparation qu'on a mise en place au statut de pigiste et du coaching en vue des négociations salariales pour nos étudiants. Je citerais également des temps d'échanges réguliers et des réunions tous les 15 jours avec les délégués étudiants de chacun de nos programmes. Chacun de nos étudiants bénéficie, pendant toute la durée de sa scolarité, d'un accompagnement par un conseiller qui, en tant que professionnel du journalisme, intervient comme mentor. Il faut noter également la baisse du volume horaire de la formation puisqu'il y a une dizaine d'années, les étudiants avaient plus de 35 heures par semaine de cours et que, désormais, ils ont environ 21 heures par semaine. C'est une baisse notable que montrent ces estimations. C'est donc cette capacité à écouter, à se réinventer qui fait la force de l'école et je tiens à insister là-dessus. À la parution de l'article, il était naturellement important pour nous d'intensifier les échanges avec nos étudiants; c'est ce que nous avons appelé « la consultation étudiante ». Je vais céder la parole à Alice ANTHEAUME qui va vous détailler cette consultation.

Alice ANTHEAUME

À la publication de l'article, nous avons décidé de lancer plusieurs groupes de travail. Vous voyez la frise qui s'est affichée. L'objectif était de continuer à expliquer le projet de l'école et sa proposition auprès de nos communautés étudiantes actuelles, mais aussi de recueillir leurs remarques et leurs observations sur leur expérience étudiante. Nous avons également parlé à l'ensemble de notre communauté enseignante et à nos différents partenaires. Je peux citer Columbia avec qui nous avons un

double diplôme et qui rencontre chez ses étudiants des questionnements du même type que ce que traversent nos étudiants. Nous faisons partie de la Conférence des écoles de journalisme, la CEJ, qui regroupe l'ensemble des écoles de journalisme reconnues en France, avec lesquelles nous échangeons sur les bonnes pratiques. Nous avons évidemment aussi convoqué notre conseil stratégique, comme nous le faisons régulièrement, pour aborder les questions qui préoccupent le secteur du journalisme, et donc nos étudiants, y compris pendant cette période de consultations intensives. Une représentante des alumni de notre école siège notamment à ce conseil. Nous avons vu nos étudiants plusieurs fois et nous avons obtenu, par ailleurs, qu'ils soient auditionnés directement par les représentants des Etats Généraux de l'Information, dont le rapport de mission sera normalement rendu d'ici le mois de juin au Président de la République. Nous sommes la seule école de journalisme dans laquelle cette audition a pu avoir lieu. C'était vraiment exceptionnel et inédit. Nous avons, pour cela, choisi non pas de faire auditionner les délégués, mais l'ensemble de notre communauté étudiante sur la base du volontariat. De nos propres échanges avec les étudiants de l'école de journalisme, nous avons tiré une compilation de l'ensemble des remarques et suggestions, sans hiérarchisation, ni coupe, ni tri : c'est le document de 6 pages qui vous a été communiqué vendredi. Sur cette base, les délégués étudiants ont établi, par le dialogue avec leurs pairs, une hiérarchisation des priorités. C'est intéressant de noter que le volume horaire de la formation ne figure pas dans les priorités qu'ils nous ont fait remonter une fois la hiérarchisation effectuée et un consensus dégagé. Figurent dans leurs demandes prioritaires : un questionnaire de satisfaction anonyme concernant l'expérience étudiante et le bien-être au travail; une aide renforcée sur la recherche de stage, de contrats d'apprentissage, d'emploi; une pédagogie qui fait la part belle au plaisir d'apprendre, aux temps de célébrations du travail bien fait; une évaluation qui ne soit pas que du contrôle continu; et une meilleure lisibilité de la maquette et des échéances pour réussir à mieux s'organiser en conciliant la scolarité et le chemin vers l'insertion dans la vie professionnelle. Enfin, ils nous ont communiqué aussi des éléments qui ont trait à l'environnement Sciences Po dans son ensemble, notamment un renforcement des services de santé, d'aide au logement, des bourses, etc. Grâce à toutes ces priorités, nous avons bâti un plan 2024 -2025 qui prévoit plusieurs champs d'intervention. D'abord, sur l'infrastructure. C'est là que nous travaillons avec nos différents collègues de Sciences Po sur la question d'un baromètre de satisfaction qui enveloppe plus largement l'expérience étudiante sous toutes ses facettes, ainsi que sur le déploiement d'une borne téléphonique pour pallier les problèmes de connectivité mobile dans les locaux de l'école de journalisme et qui pourrait apporter le confort dans l'exercice quotidien de parler à des sources et de réaliser des travaux en temps réel, tels qu'on les pratique dans une rédaction. Nous avons également fait remonter les demandes des étudiants concernant les différents services centraux de Sciences Po. Le 2^e volet concerne les demandes liées à l'insertion professionnelle. Nous avons commencé à travailler sur les maquettes qui vont être déployées en 2024 – 2025, et pour lesquelles nous souhaitons adopter notamment une préparation à l'insertion professionnelle en M1 plus conséquente; des semaines intensives en M2 qui sont revues pour intégrer du coaching individuel et la préparation des concours pour intégrer des rédactions; un enseignement dédié à l'art de "pitcher" et le redéploiement d'une professeure associée spécialisée sur le "pitch"; et l'affiliation d'une professeure sur l'international. La représentation de la communauté alumni dans notre école se fait à notre conseil stratégique et à d'autres instances. Enfin, nous organisons des séminaires sur la santé mentale des jeunes étudiants en journalisme avec la CEJ, c'est-à-dire la conférence des écoles de journalisme reconnues. Sur la pédagogie, nous avons rebâti notre maquette en la basant sur 5 piliers : réussir son master à Sciences Po, devenir journaliste professionnel, en prise avec l'innovation numérique, produire des informations et un temps dédié à l'inspiration et à la créativité. Tout cela a été annoncé aux étudiants et va être bientôt communiqué aux prochains alumni. Nous avons également revu les emplois du temps pour permettre davantage de temps de respiration et des temps de célébration du travail des étudiants, pour qu'il y ait un sentiment de fierté qui puisse rejaillir de ces grands moments et une évaluation qui ne sera pas tout le temps en contrôle continu, avec des temps dédiés à un retour sans note, pour que les étudiants puissent davantage se sentir libres de se tromper et d'apprendre aussi en se trompant. Sur la communication, nous allons davantage renforcer la manière de présenter l'équipe et les rôles de chacun dans l'école. Nous menons un essai sur l'écriture d'une newsletter, qui permettra notamment d'avoir une plus grande visibilité sur la pédagogie et les échéances pour, qu'encore une fois, les étudiants puissent mieux s'organiser et anticiper. Tout cela, nous allons continuer à l'expérimenter, en prenant les retours réguliers de nos étudiants et de nos enseignants. Nous pensons qu'il y a des enseignements à tirer de cette consultation pour l'ensemble de Sciences Po. C'est pourquoi nous vous

remercions de votre invitation et de cette occasion de partager ces différents éléments. Nous allons également présenter cette consultation devant le CVEF lundi. Nous sommes à votre disposition.

Angèle KEIME VANDVICK

Merci pour cette présentation. Ce qui s'est passé à l'école de journalisme, c'est une tempête. Cela a fait réagir tous les étudiants. On a été beaucoup contacté. Les dialogues ont donné de quoi réfléchir. On a apprécié recevoir ce document qui n'a pas été coupé en amont. Cela permet de voir à quel point les demandes sont larges et dépendent des profils. Le marché du travail dans le journalisme peut avoir des demandes particulières, cela reste à adapter selon les possibilités. Le premier point qu'on aimerait souligner et qui ressort d'un document établi après le retour des étudiants, c'est le besoin de flexibilité. Peut-être qu'il n'y a pas de réduction du temps horaire parce qu'ils souhaitent être préparés. Ce sont des personnes qui ont la volonté de bien faire et d'être bien préparées, mais il y a un besoin de flexibilité pour des gens qui essaient de multiplier les expériences à côté pour être fins prêts. Sans réduire les créneaux, à quel point pourrait-on faire des choses plus flexibles ? On ne privilégie pas les cours à distance, mais peut-être que dans le cas de l'école de journalisme, ce serait quelque chose qu'il faudrait. Vous avez souligné le fait que l'école de journalisme de Sciences Po réussit à intégrer ses étudiants. On a quand même une place sur le marché du travail qui est importante. Du fait de cette responsabilité du fait d'être leader il est important de ralentir sur toutes les exigences, ce n'est pas facile à entendre pour les étudiants, il faut donner les moyens aux étudiants de bien faire, plus que de dire qu'il faut prioriser, c'est sûrement quelque chose qu'ils vont plus s'entendre. Sur les risques psychosociaux, vous avez commencé par dire qu'il n'y en a pas eu. On ne doute pas qu'il y ait une écoute, mais c'est un problème plus large à Sciences Po qui est qu'on n'a pas les moyens de la demande sur les rendez-vous psychologiques en termes de rapidité. On veut bien entendre qu'aucun problème n'ait été renvoyé, mais on pense qu'on peut être plus ambitieux sur la prise en charge et sur le sujet de santé mentale et d'accès aux professionnels, au vu de la claque que tout le monde s'est pris en découvrant l'ampleur de l'insatisfaction et du mal être. Ce n'est pas que dans l'école de journalisme, mais à hauteur de Sciences Po, il faut augmenter les effectifs pour le centre de santé.

Inès FONTENELLE

Merci pour la présentation ainsi que pour les explications et l'ensemble des évolutions proposées qui, d'après ce qu'en disent les étudiants, vont dans le sens de ce qu'ils demandaient. Merci aussi pour l'envoi des documents concernant l'ensemble des demandes, suite à la demande de l'Union Étudiante en bureau vendredi. Ce que l'on constate dans ce document, c'est qu'il y a un certain nombre de problématiques spécifiques à l'école de journalisme, mais aussi, plus largement, à Sciences Po, notamment en ce qui concerne les services aux étudiants, les services administratifs, les services d'aide sociale et de santé. C'est peut-être aussi l'occasion pour le reste des équipes de réfléchir à ces questions — notamment la direction de la scolarité, la direction de l'engagement et la direction de la formation — de manière plus générale. Ce que l'on remarque aussi, c'est que ce n'est pas la première fois qu'une tension émerge de manière assez forte à un moment précis à l'école de journalisme. Sauf erreur de ma part, la dernière fois c'était en 2019, en tout cas avec la même ampleur du côté des étudiants. Peut-être que c'est l'occasion de réfléchir à la manière d'accompagner ces questions sur la durée, afin que dans 5 ans, on ne se retrouve pas dans la même situation avec le même type de problématiques qui apparaissent, connues certes, mais qui refont surface de manière très forte à des moments précis. Concernant les documents, comme je vous l'ai dit, ça semble plutôt aller dans le sens de ce qui avait été demandé. Dans le document qui vous a été présenté par les étudiants, il y avait quelques autres demandes qui concernaient le joker de rendu, comme ils l'ont appelé, l'harmonisation des cours, les abonnements aux différents journaux, en ayant un accès direct à ceux-ci, une communication plus transparente et des rendus adaptés pour les cours de la formation académique commune. Est-ce que ce sont des points que vous avez pu traiter, peut-être dans d'autres évolutions qui sont proposées ? Ou bien est-ce que pour des raisons diverses, cela ne vous semble pas accessible dans l'immédiat ? Une autre question sur le questionnaire anonyme. Si j'ai bien compris, c'est un projet pour l'année prochaine, pour la reprise de 2024, 2025 de lancer une enquête auprès des étudiants de l'école ou est-ce que je me trompe ? Sur la question de la précarité étudiante, il y a quand même un certain nombre de remarques qui ont été faites à l'école de journalisme. Beaucoup d'étudiants sont dans des situations difficiles, ils sont obligés de travailler à côté de leurs études, ce qui n'est pas le cas uniquement à Sciences Po, mais de manière générale en France. Sachant en plus qu'à Sciences Po, certains d'entre eux sont obligés de payer des

frais de scolarité élevés, ce qui peut être encore une source de difficultés. Je pense qu'il serait intéressant de mener une réflexion auprès de ces étudiants salariés à l'école de journalisme. Je sais que mes collègues CVEF travaillent actuellement sur la question du statut de salarié étudiant, qui est obligatoire, mais qui n'existe pas à Sciences Po. Sur la question de la borne téléphonique, je réitère ici la demande des étudiants pour que Sciences Po installe cette fameuse borne téléphonique pour que les étudiants, qui sont des journalistes en formation, puissent passer des appels depuis les locaux de leur école. Je comprends que cela a un coût financier. Leurs études aussi coûtent cher. Sciences Po a quand même les moyens. Je ne comprends pas que l'on ne puisse pas avoir accès à la 4G ou à la 3G au sein des locaux de l'école de journalisme et qu'on soit obligé de remonter dans le jardin pour y avoir accès. Je ne comprends pas. Peut-être que c'était prévu au moment de la construction et des rénovations à Saint-Thomas, mais je réitère la demande pour que les étudiants puissent passer des appels depuis leur école. Merci.

Emeric HENRY

Je trouve que le projet de l'école de journalisme est superbe, c'est une très belle réussite, mais je n'arrive pas à me concentrer. On touche vraiment l'absurdité de la situation, on est dans un conseil qui est bloqué où on va discuter des violences sexuelles et sexistes, du pôle santé, qui sont des demandes des mêmes étudiants qui sont dehors. Je pense qu'on n'a pas d'autre choix que d'interrompre le Conseil. Je ne vois pas comment on peut continuer à discuter dans ces conditions. Cela montre à quel point on n'arrive plus à discuter et à avoir un dialogue cohérent.

Bathylle MISSIKA

Je voulais m'aligner sur le point d'Emeric. On est arrivé à une absurdité absolue. Je reviens sur son point précédent sur le fait qu'il faut qu'on discute pour voir comment on réconcilie les communautés, la rentrée va être très compliquée. Est-ce qu'on pourrait mettre ça à l'agenda ? C'est se tirer une balle dans le pied de nous empêcher de discuter des choses qui sont pour le bien de toutes les communautés et celui de l'école. Tout le monde est resté professionnel et concentré. Cela ne fait pas justice à la présentation courageuse et au travail formidable de l'école de journalisme. Je trouve ça même dégradant, un peu insultant pour notre conseil. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais ça commence à devenir pénible.

Dina WAKED

Malheureusement, nous avons de nombreux points à traiter aujourd'hui. Il nous reste deux Conseils avant la fin de l'année universitaire avec beaucoup de sujets déjà reportés. Si on s'arrête là, je ne vois pas comment on va arriver à tout aborder, à moins que la direction me dise que vous préférez les décaler. Je pense qu'on peut essayer de se concentrer, d'aller plus vite et d'avoir une discussion quand même.

Emeric HENRY

On peut demander à la communauté étudiante si elle veut continuer de discuter de ces questions. Est-ce qu'on continue ou pas ?

Quentin COTON

Sans surprise, on n'est pas favorable à arrêter ce conseil. Ce serait leur donner raison. C'est ce qui nous agacerait fortement : « Continuez, comme ça les Conseils sont bloqués », et puis, il n'y a plus jamais de conseil, car ils le referont la prochaine fois sûrement et la fois d'après, et peut-être même à la rentrée. On n'a pas fini, même si Monsieur HENRY, je suis d'accord avec vous sur le fait que ça ne rende pas justice à ce qui est présenté et à ce qui va l'être. J'espère que nous arriverons à avoir des discussions sereines dans ce Conseil.

François HEILBRONN

Je suis surpris que les syndicats étudiants présents à ce Conseil soutiennent le tapage extérieur qui nous ferait reporter à nouveau la discussion nécessaire sur les violences sexuelles et sexistes à Sciences Po. Il y a une incohérence totale dans votre position. Je suis tout à fait d'accord avec la position de Monsieur COTON, nous ne pouvons pas céder à la terreur ni à la violence ni à l'agitation, notre Conseil doit continuer.

Dina WAKED

Nous continuons. Y a-t-il d'autres questions sur l'école de journalisme ?

Inès FONTENELLE

Pour vous répondre, on dit que les syndicats présents soutiennent, j'imagine que l'Union Étudiante devrait en faire partie. Oui, effectivement, nous soutenons les étudiants qui manifestent, qui par divers moyens ont décidé d'exprimer un désaccord avec la position institutionnelle. Par ailleurs, vous avez appelé cela des manifestations violentes, de terreur. Dites-moi ce qu'il y a de violent dans le fait de taper sur des casseroles à l'extérieur d'une salle de Conseil ? Dites-moi ce qu'il y a de terrorisant dans le fait de manifester à l'extérieur d'une salle ? Je pense que c'est déjà arrivé par le passé. D'ailleurs, par le passé, il y a même des Conseils qui ont été annulés parce que les étudiants...

François HEILBRONN

Ce sont des moyens de pression contre notre liberté de débattre ensemble. Nous sommes une communauté, comme l'a rappelé le professeur HENRY. Nous devons retrouver les liens du dialogue. Nous sommes ici pour dialoguer. Ce n'est pas en dialoguant au son des casseroles et de l'intimidation que cela fait avancer le débat et la démocratie à Sciences Po.

Inès FONTENELLE

Ce n'est pas en me coupant la parole que vous faites avancer le dialogue, merci. Pour terminer, vous parlez des questions de violence sexuelle et sexiste, je tiens à rappeler que, contrairement à vous, nous n'avons pas soutenu un directeur qui est renvoyé devant un tribunal correctionnel pour des faits de violences conjugales. Il va être jugé, je ne voudrais surtout pas porter atteinte à sa présomption d'innocence. Concernant les questions de violence sexuelle et sexiste, je pense que vous ne pouvez rien dire sur notre engagement en la matière. Il y a 3 590 réunions auxquelles nous avons participé de manière assidue. Franchement, je trouve ça déplacé de nous accuser de ne pas vouloir traiter de la question. Pour l'école de journalisme, j'ai 2 questions. D'abord sur les alternances. Les étudiants nous ont fait part de quelques incompréhensions concernant les critères d'admission aux alternances et des discours parfois contradictoires de la part de la direction. Qu'en est-il ? 2^e question sur le rythme des alternances. Il paraît que vous avez supprimé le rythme hebdomadaire alors que c'était une promesse. Finalement, vous êtes revenus en arrière. C'était une demande des M 2, de ce que j'ai compris, pour qui ce rythme ne convenait pas. Apparemment, en M1, ce n'est pas tout à fait le cas. Vous avez dit que vous resteriez flexible, mais finalement, cela a été supprimé. Qu'en est-il au final ? Merci.

Florence HAEGEL

En lisant le document brut que vous avez transmis, il y avait une remise en cause des savoirs fondamentaux ou non professionnalisants. En tant que membre de la faculté permanente, on s'interroge. Si j'ai bien compris, ce n'était pas prioritaire, car vous ne l'avez pas retenu dans votre plan. J'aurais aimé savoir votre analyse et votre bilan sur ce point-là. De l'extérieur, il semble que ça fait aussi partie de la spécificité de la formation journalistique à Sciences Po d'avoir aussi ces savoirs fondamentaux. Est-ce qu'ils sont utiles ou pas ? Quel bilan faites-vous ?

Quentin COTON

Comme tous ici, on a lu avec inquiétude les témoignages apparus dans Arrêt sur image. On regrette qu'il faille attendre une exposition médiatique pour qu'il y ait une réaction plus franche sur cette question. J'aimerais revenir sur un point qui était dans le document, c'est le point « Apprentissage de compétences nécessaire à un avenir professionnel plus serein. Gestion de projet, créer un média, enjeux environnementaux, intelligence artificielle ». Ça me semble assez étonnant de voir écrit textuellement comme ça dans un document. J'ai l'impression que les compétences acquises jusque-là sont un peu remises en question et qu'il y aurait un retard de l'école de journalisme sur les questions actuelles. J'espère que vous pourrez me rassurer quand même sur ce point. Je pense que vous saurez le faire. Ce qu'on retient surtout quand même, c'est qu'il y a une vraie volonté d'améliorer les choses. On soutient totalement votre volonté d'améliorer le cadre de travail de l'école de journalisme et on attendra concrètement les actions de ce que vous souhaitez mettre en œuvre et l'appréciation qu'auront les étudiants des réponses apportées.

Dina WAKED

Je redonne la parole à Marie et Alice pour répondre.

Alice ANTHEAUME

Merci pour ces questions. Sur la flexibilité, nous proposons souvent un service sur mesure qui nous est parfois souligné dans les comparaisons avec d'autres écoles. Il faut avoir en tête que nous œuvrons dans le cadre contraint d'un double référentiel. Le grade de master impose un certain nombre d'éléments, y compris des savoirs académiques. L'autre référentiel, c'est celui qui nous est imposé par la profession des journalistes. C'est un document très volumineux avec des critères très précis qui imposent un certain nombre d'éléments en termes de charges horaires, de cours, de compétences, du moment où cela intervient dans l'emploi du temps, de la répartition sur 4 semestres, etc. Je ne développe pas plus, mais c'est pour vous dire que si nous ne respectons pas ces deux tutelles, nous serions à risque de perdre le grade de master de Sciences Po, ou de perdre la reconnaissance par la profession des journalistes, qui permet d'avoir la carte de presse et un salaire supérieur à la sortie de l'école. C'est l'environnement dans lequel nous œuvrons en ce qui concerne la flexibilité. Elle n'est pas facile à organiser étant donné cette double tutelle.

Marie MAWAD

Sur l'état d'esprit dans la gestion de l'école et l'idée que vous soulignez, Inès, d'apporter des changements durables, vous aurez noté notre persévérance pour porter la parole de nos étudiants au-delà du cadre de notre école, ou même de Sciences Po. Nous l'avons fait en permettant à nos étudiants d'avoir accès directement aux différents représentants des Etats Généraux de l'Information, qui sont venus dans nos locaux et qui ont pu écouter directement une parole libre de la part de tous les étudiants qui souhaitaient participer à cet échange. Je vous disais au début les difficultés du secteur du journalisme en termes d'emploi et les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes journalistes, notamment la défiance généralisée à laquelle ils font face. Ces défis ne sont pas évidents et dépassent largement le simple cadre de la formation des jeunes journalistes. Nous sommes très actifs pour à la fois continuer à dialoguer avec un certain nombre de nos partenaires médias — des enseignants qui sont des journalistes professionnels qui enseignent chez nous et qui prennent conscience de ces enjeux également pour nos étudiants et nos diplômés — et puis porter la parole de nos étudiants le plus largement possible. J'ai cité les EGI, mais c'est vrai aussi auprès de la conférence des écoles de journalisme. Nous pensons que c'est en étant moteur de changements au niveau du secteur, et en s'appuyant sur la place très importante qu'a développée l'école de journalisme de Sciences Po au sein du secteur des médias et du journalisme, que nous pouvons apporter des changements durables pour nos étudiants, qui deviendront ensuite diplômés et journaliste en exercice.

Alice ANTHEAUME

Pour répondre à votre point concernant la communication. C'est un point sur lequel nous avons travaillé au cours du printemps grâce aux propositions des étudiants. L'idée est de mieux comprendre pour nos étudiants ce qui se joue la semaine 1, semaine 2, semaine 3, à quel moment il faut préparer sa recherche de stage, à quel moment on envoie son CV pour trouver un premier emploi, comment on négocie son salaire... L'objectif est d'aboutir à une sorte de "timeline" de la scolarité qui soit affichée plus clairement pour l'ensemble de nos communautés étudiantes afin qu'ils arrivent à mieux anticiper et s'organiser. Cet effort de lisibilité, de communication sur les grandes échéances et les demandes des employeurs, qui nous parviennent en même temps qu'elles parviennent aux étudiants, cet effort de transparence — c'est vraiment là-dessus que porte une partie de nos efforts à la rentrée.

Marie MAWAD

Quelques mots sur l'alternance ou l'apprentissage. Il n'y a pas de critère d'admission ou de choix des dossiers pour ce qui concerne l'apprentissage dans notre école. Je vous l'ai dit au début, nous sommes la première école à Sciences Po à avoir signé des contrats d'apprentissage. Nous avons gagné depuis une certaine expérience, notamment sur l'accompagnement de nos étudiants qui, même en apprentissage, restent bien entendu des étudiants de notre école. Nous avons acquis une expertise sur l'accompagnement de leurs besoins spécifiques. Mais, je le répète, il n'y a pas de critères d'admission. Nous sommes une école professionnalisante, ce qui veut dire que nous avons un certain nombre

d'étudiants et un certain nombre d'employeurs qui souhaitent embaucher ces étudiants, que ce soit en sortie d'école ou dans des contrats d'apprentissage. Notre rôle est de servir d'interface entre les deux, en quelque sorte, mais nous ne fixons pas les conditions d'emploi du marché, ni les conditions de recrutement qui sont fixées par les employeurs, y compris pour ce qui concerne les contrats d'apprentissage.

Alice ANTHEAUME

Sur les savoirs fondamentaux et tout ce qui concerne la formation commune, c'est vraiment une partie importante de l'ADN de l'école de journalisme. Quand l'école s'est construite, elle a été pensée avec la partie Sciences Po comme élément fort de différenciation sur le marché pour nos diplômés, par rapport à leurs confrères d'autres écoles de journalisme reconnues. C'est l'association de cet aspect et de la professionnalisation qui fait que nos étudiants sont très talentueux et repérés comme tels sur le marché du travail. De plus, nous avons développé un certain nombre d'enseignements académiques sur les enjeux de l'actualité, parfois en fonction des échéances électorales. Nous tâchons, avec les enseignants et les chercheurs de la maison, de trouver la meilleure façon d'adresser ces savoirs fondamentaux afin que cela trouve également des implications pratiques pour de futurs journalistes. C'est là que le travail se joue. Mais pour nous, si l'école n'était que professionnalisante, nous ressemblerions sans doute à nos concurrents et nous y perdriions ce mix très particulier qui fait que nos étudiants ont vraiment une insertion professionnelle supérieure à celle de nos écoles concurrentes, néanmoins amies.

Marie MAWAD

Pour la question des compétences transversales, je vais être extrêmement rassurante, pour reprendre vos termes. Dans son ADN, notre école s'est créée en miroir des transformations du secteur des médias et du journalisme. Chacun ici se rend compte des transformations très importantes que traverse ce secteur depuis maintenant des dizaines d'années. Ces transformations ont amené les journalistes, petit à petit, à intégrer le numérique dans leur savoir-faire. C'est quelque chose qui dès la création de l'école a fait partie de son ADN. L'international est un autre élément essentiel, alors qu'en parallèle cet impératif global s'imposait dans le secteur du journalisme, probablement plus tôt que dans d'autres secteurs. Si je prends quelques autres tendances plus récentes, par exemple l'intelligence artificielle, nous l'avons intégrée dans nos maquettes, nos enseignements, mais également dans les experts que nous mettons à disposition de nos étudiants. Voilà des années que nous nous penchons non seulement sur l'intégration des outils d'intelligence artificielle dans la formation proposée par notre école, sur leurs utilisations dans le journalisme, mais également sur l'éthique, la déontologie et comment elle peut ou doit, ou ne doit pas, évoluer en miroir de ces nouveaux outils technologiques. Au fur et à mesure des transformations du journalisme et des médias, nos étudiants et nos diplômés se transforment, s'adaptent aussi. C'est vraiment dans l'ADN de notre école d'être à la fois précurseur, innovant, et puis d'être à l'écoute pour intégrer tous ces signaux que nous recevons de la part des employeurs, des partenaires médias, de nos partenaires internationaux, Columbia ou autre, mais également bien entendu de la part de nos étudiants. Cette consultation étudiante a été une occasion de plus pour nous d'avoir ce dialogue, que nous souhaitons poursuivre pour continuer à évoluer et à nous mettre au goût du jour.

Dina WAKED

Je vous remercie pour la présentation. On passe maintenant au 3^e point de l'ordre du jour. C'est un point présenté par Kate VIVIAN, directrice de l'engagement, Solen LALLEMENT, référente égalité et lutte contre les violences sexuelles et sexistes, accompagnées par Emmanuelle ABELE, chargée de mission égalité, lutte contre les violences sexuelles et sexistes et les discriminations.

Inès FONTENELLE

Pour faire cesser le bruit qui, je le comprends, vous dérange, je propose, comme cela a été fait à une autre occasion, en décembre, qui n'avait certes pas fait l'unanimité, qu'une personne vienne expliquer pourquoi ils manifestent au sein de ce conseil, même si je me doute de la réponse de certains.

Adrien LEHMAN

C'est insupportable d'entendre ces bruits, j'en souffre physiquement. Il faut trouver une solution, on s'arrête, on continue, mais on fait beaucoup d'effort ce matin. Comme en décembre, s'ils veulent parler une minute et après, on a la paix. On a déjà fait ça, ils avaient été respectueux ensuite.

François HEILBRONN

Non, l'intimidation par la terreur, c'est inacceptable. Je demande aux représentants qui sont solidaires de ce mouvement de prendre leur responsabilité. Vous êtes élus de ce Conseil, vous devez assurer la sérénité de ce Conseil en demandant à vos camarades de se calmer.

Inès FONTENELLE

Je ne réponds pas de toutes les mobilisations qui ont lieu à Sciences Po. Je ne les contrôle pas non plus, ce n'est pas mon syndicat qui est à l'extérieur de la salle.

François HEILBRONN

Vous les soutenez.

Inès FONTENELLE

Ce n'est pas pour autant que je les contrôle.

Dina WAKED

Nous avons 3 options. Soit on continue avec ce bruit, soit on fait rentrer un délégué, comme on l'a fait dans un conseil précédent et en échange, ils nous promettent d'arrêter le bruit, soit on arrête la séance maintenant et pour la 4^e fois, on va décaler la discussion sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes et les autres points de l'ordre du jour, ce qui me gêne personnellement. On peut arrêter 5 min, faire une suspension et chacun réfléchit et peut-être que ça s'arrêtera tout seul.

Simon CORDONNIER

On peut proposer une 4^e option qui serait que la présidente ou les membres du bureau aillent expliquer les points de l'ordre du jour et leur dire qu'on aimerait pouvoir les traiter. Je ne prétends pas que ça va marcher, c'était pour ouvrir à une 4^e option.

Suspension de séance à 10 h 56. Reprise de la séance à 11 h 10.

Inès FONTENELLE

On a discuté avec les étudiants. Ils souhaiteraient être entendus. Je comprends que cela ne fasse pas l'unanimité d'inviter une délégation de manifestants au Conseil. Pour le faire de manière démocratique, je propose de faire un vote. Si celui-ci est défavorable, je leur proposerai de lire ce qu'ils ont à dire, car ils ont préparé quelque chose. Je me ferai porte-parole en espérant que comme ça on pourra poursuivre.

Bathylle MISSIKA

Ce qui m'interpelle, c'est qu'on ne peut plus se parler. On n'arrive pas à se parler entre nous d'un sujet qui concerne notre communauté et là, visiblement, quand nos collègues sont sortis pour inviter au calme en expliquant ce dont on essaie de parler ici, il n'y a aucune volonté de dialogue. Cela m'a frappé après le town hall aussi. Je ne veux pas le placer comme un conflit générationnel, mais c'est le cœur de Sciences Po de se parler, c'est pour ça qu'on est là. On est là pour comprendre, analyser et peser dans la vie citoyenne et politique. Je ne comprends pas, pouvez-vous nous répondre ? Du moins, pour votre syndicat, pour savoir ce que vous pensez de l'impossibilité à dialoguer.

Inès FONTENELLE

Ce que demandent les étudiants, c'est de pouvoir s'exprimer devant le Conseil, car ils veulent s'exprimer devant un organe de gouvernance en tant que collectif d'étudiants mobilisés. Vous avez vu que le cœur de la mobilisation dehors, ce ne sont pas les syndicats étudiants. Ils demandent à vous présenter ce qu'ils ont à vous dire en 5 min. Ça va dans le sens de ce que vous disiez.

Bathylle MISSIKA

Ils sont représentés dans ce Conseil, vous êtes des élus étudiants, ce sont des étudiants, il faut l'espérer en tout cas. Sinon, chaque communauté vient chaque semaine pour nous présenter un point avec un nouvel instrument, c'est sans fin.

Dina WAKED

Je peux proposer un compromis si vous êtes d'accord. Nous pouvons leur dire qu'ils peuvent demander aux étudiants qui siègent dans ce Conseil de lire pendant les questions diverses ce qu'ils veulent partager avec nous. C'est le temps libre en fin de Conseil, mais en échange ils arrêtent le bruit maintenant pour qu'on puisse avancer sur les deux points restant à l'ordre du jour.

Inès FONTENELLE

Je vais leur proposer. Je tiens à dire qu'il y a quelques mois, vous disiez que nous ne représentions personne, que nous étions une minorité d'excités. Il faut savoir si les élus étudiants représentent le corps étudiant ou bien s'ils ne sont pas représentatifs, sinon c'est un discours contradictoire. Je le rappelle quand même, vous le disiez au moment de l'affaire Mathias VICHERAT que notre position était minoritaire, que nous étions une minorité d'excités. Donc, dire maintenant que l'on représenterait l'ensemble des étudiants, c'est très bien, on a de très bons taux de participation aux élections, donc j'estime qu'on les représente, mais c'est contradictoire. On a porté leur voix au sein de ce Conseil. Ce n'est pas tous les jours qu'un collectif s'organise, c'est quand il y a des choses graves.

Kevin COHEN

Nous sommes des élus étudiants, on représente la communauté étudiante dans sa pluralité. On n'est pas tous de l'Union étudiante, de l'UNEF, de l'UNI ou de Solidaires. Cette pluralité est représentée au sein de ce Conseil. Si ces étudiants ont des revendications qu'ils les transmettent à ces représentants d'étudiants. On ne va pas dire qu'il n'y a aucun lien entre l'Union étudiante et Solidaires avec ce mouvement puisqu'il y a des drapeaux qui sont présents à chaque mobilisation, également ceux de l'UNEF. S'il y a des représentants étudiants, s'il y a des revendications qu'ils les fassent remonter aux élus, il n'y a pas à venir déstabiliser un Conseil qui a été élu et qui représente des instances des 2 administrations pour faire remonter des revendications. Je suis plutôt favorable à ce qu'il y ait ces voix qui passent par les représentants étudiants. Premier point. Depuis tout à l'heure, on entend quand même des slogans pour le moins très problématiques. Est-ce qu'on leur donne raison par rapport aux slogans qu'ils portent depuis quasiment 1 heure ? Ou est-ce qu'on continue démocratiquement ? On a un point sur les VSS qui est extrêmement important. On a un point sur le pôle de santé qui est extrêmement important aussi, avec des problèmes sur nos différents campus. J'ai un point à apporter, notamment sur le campus de Nancy, donc se positionner sur des questions étudiantes, des questions qui traversent nos institutions et se concentrer finalement sur ce qui nous importe aussi aujourd'hui.

Dina WAKED

Je suis d'accord avec ces points. Pour ces raisons, nous devons avancer. Je cède la parole à Kate, Solen et Emmanuelle pour le bilan VSS.

III. BILAN 2023 DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Kate VIVIAN

Vous avez reçu à plusieurs reprises le bilan VSS 2023 qui a dû être reporté. Je ne reviens pas sur le contexte que vous connaissez. J'aimerais, avant de passer la parole à Solen qui va vous présenter les données les plus saillantes et vous donner la parole pour vos questions, ce qui nous semble l'élément prioritaire de l'échange, vous rappeler quelques nouveautés de cette année qui sont, en quelque sorte, aussi l'illustration de notre capacité de dialogue sur des sujets difficiles. Nous avons réussi cette année dans le cadre de la consolidation et du renforcement du plan de lutte contre les VSS, y compris à la suite de mobilisations étudiantes, à mettre en place un groupe de travail étudiant qui s'est réuni à plusieurs reprises en novembre pour présenter ce bilan en amont des conseils pour discuter de son contenu au mois de mars 2024. C'est un travail de dialogue et d'échanges nourris qui se poursuit et que je salue. Avant de donner la parole à Solène, je cite ici un certain nombre d'avancées qui ont pu avoir lieu, en particulier en 2023. Premièrement, le recrutement d'une personne supplémentaire auprès de l'équipe de Solen en la personne d'Emmanuelle ABELE qui nous fait l'honneur de sa présence ce matin ainsi que tout un tas d'échanges pour renforcer la communication, la fluidité de l'information, la réactivité de

notre information auprès des différentes communautés, notamment en matière de possibilités d'aménagement de scolarité. Cela a vraiment fait l'objet d'échanges nourris avec la communauté étudiante et a permis de donner lieu à des avancées assez importantes. Je passe la parole à Solen qui va très rapidement passer sur les données saillantes de chaque pilier de ce bilan.

Solen LALLEMENT

Je reviens rapidement sur les principaux chiffres. On pourra échanger directement après. Sur le dispositif d'écoute confidentielle, qui est composé par les infirmiers, infirmières relais VSS sur les campus et par notre cellule externe France victime. On est à une quasi-stabilité du nombre de consultations. On est un peu plus élevé sur les consultations infirmiers, infirmiers relais VSS et un peu moins sur France victime, mais le tout se compense. Cela montre que la parole continue à se libérer et que ces dispositifs sont bien identifiés par notre communauté étudiante. Ensuite, quelques nouveautés sur 2023. Notre convention avec France victime a été élargie aussi au signalement de lutte contre les discriminations. C'est important, c'est aussi une cellule qu'on peut saisir sur le sujet. On essaie d'identifier auprès de la communauté étudiante d'autres relais VSS afin qu'ils ne soient pas dans l'écoute professionnelle des victimes de VSS, mais plutôt qu'ils soient des relais d'orientation pour nous ramener l'information aux référents, afin que la communication circule mieux de pair à pair. Il y a les étudiants relais santé qui sont positionnés sur ce sujet-là. On a des groupes de travail qui vont continuer à être mis en place pour trouver d'autres relais, pourquoi pas les étudiants rep', c'est une option, mais c'est encore en construction. Pour la rentrée prochaine, on a à cœur d'avoir d'autres relais. Ensuite, sur les signalements, on est aussi en quasi-stabilité du volume de signalements par rapport à 2022 sur 2023. On a eu effectivement une augmentation du délai de traitement des enquêtes par la CEIP sur le début de l'année puisque la CEIP n'était pas au complet. Il y a eu des glissements de vacances, mais on voit que ce délai a été considérablement réduit puisqu'il est passé à 1,4 mois de traitement pour une enquête lorsque la CEIP fonctionne à plein régime. On a à cœur que ce délai soit respecté et que la durée moyenne soit stabilisée à ce stade. Sur les décisions du directeur, on constate toujours qu'il y a un écart, comme l'année dernière, entre le nombre d'enquêtes ouvertes et finalisées et le nombre de saisies de SD, section disciplinaire. Ce sont toujours les mêmes raisons. Il faut arriver à matérialiser les faits. On sait que la difficulté est de matérialiser les faits pour une administration parce qu'on n'a pas les mêmes pouvoirs que la police a en termes d'administration et aussi, que les faits concernent beaucoup d'événements extérieurs à Sciences Po. Ce qui fait que l'administration n'est pas compétente pour traiter ces sujets. Je voulais parler des sections disciplinaires puisqu'on remarque qu'il y a 5 dossiers versus 4 en 2022 qui ont été passés en section disciplinaire. On remarque qu'il y a plus de dossiers qui sont passés avec des sanctions plus importantes. C'est vraiment un marqueur de 2023 puisque, par exemple, on a eu une exclusion définitive d'un étudiant de tous les établissements publics d'enseignement supérieur (je vous donne les sanctions les plus fortes) et à l'égard d'un enseignant, une exclusion pour 5 ans de l'ensemble des établissements supérieurs. Ce n'est pas que du symbolique, c'est vraiment très fort. Il y a une sorte d'exemplarité aussi qui a été prise par la section disciplinaire qui donne vraiment un poids à ces décisions. Sur l'accompagnement par moi-même, j'ai pu accompagner plus de personnes que l'année dernière. On est plus fin maintenant aussi dans le suivi de ces étudiants avec un renforcement du dispositif, notamment auprès de la cellule d'écoute de France victime, de la cellule juridique de l'accompagnement social. Je vous ai mis des chiffres que j'ai pu identifier. C'est moi-même qui prends attache avec ces personnes, mais ça ne veut pas dire que ça n'a pas été encore plus saisi à l'extérieur. C'est que les étudiants ont la main sur la saisie du dispositif, ce sont les actions proactives que j'ai pu mener. Maintenant, c'est quelque chose qu'on arrive de plus en plus à détailler. Sur le plan de sensibilisation et de formation, aujourd'hui, les 4 modules de formation sont en ligne. La nouveauté 2023, c'est que le module destination des doctorants a été lancé et a été suivi. Pour la rentrée prochaine, tous les nouveaux arrivants auront l'obligation de suivre ce module. On a constaté quand même en 2023 une baisse générale du taux de suivi, mais qui reste un bon score, on a 76 % de taux de suivi chez la population étudiante. Ces actions de sensibilisation auront encore lieu évidemment à toutes les rentrées en présentiel. Une nouveauté 2024, ce sera renforcé par d'autres types de formation, c'était une demande forte de la communauté étudiante, notamment par la mise en place de théâtre-forum de sensibilisation qu'on souhaite rendre obligatoire pour permettre aux étudiants d'avoir un espace de parole une fois qu'ils ont suivi le module pour échanger sur ces sujets. Sur le plan égalité, on a aussi agi puisqu'il y a eu un rééquilibrage. 2021 - 2022, il y avait un sujet d'urgence sur les VSS, le travail de la référente était vraiment basé pratiquement sur ce plan-là. En revanche, le plan égalité est aussi très important et c'est

pour ça que 2023 a été un rééquilibrage. On a pu mener notamment le renouvellement du label Égalité AFNOR. On est une des seules universités à l'avoir obtenu. Il y a d'autres écoles, mais en termes d'université, on est la seule. C'est un label très exigeant qui nous pousse dans nos services à mettre en œuvre le sujet de l'égalité. Il y a eu la formalisation du bilan égalité 2021 -2023 qui a été présenté au CA jeudi dernier, qui est transmis au ministère. Là, on travaille avec les partenaires sociaux et avec la DRH à la rédaction du nouveau rapport 2024 -2026. Les discussions seront menées au premier semestre. Et puis, une action très forte, c'est le renouvellement des correspondants égalité, diversité et inclusion au sein de toutes les directions. Pour ne pas que le sujet de l'égalité soit centralisé et qu'il soit vraiment descendant, on a mis en place des relais parmi nos salariés qui représentent toutes les directions et qui portent les sujets de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion. C'est un sujet qui a été élargi puisqu'au départ, ce n'étaient que des relais sur l'égalité et aujourd'hui, les sujets de handicap, de la discrimination, de la laïcité sont aussi portés par ces correspondants qui nous font remonter les problématiques qu'il pourrait y avoir au sein des différents services. Ce n'est pas que descendants, mais c'est aussi bottom-up. C'était très important aussi qu'on puisse avoir ces représentants. Je vous donne juste quelques priorités pour 2024 et j'en aurai terminé, on pourra passer aux questions. Comme je vous le disais, en termes de formation, de nouveaux formats de formation en présentiel sont prévus pour la rentrée. Un renforcement aussi des formations pour les membres de la CEIP et de la section disciplinaire qui suivent déjà des formations, mais on essaie de voir comment on peut les faire monter en puissance sur ce type de formation. Et puis, un travail qu'on mène avec la direction de la vie étudiante, outiller davantage les responsables associatifs qui nous ont fait part de la volonté de travailler sur une charte, sur leur statut pour les armer un peu plus juridiquement sur la prise en charge des violences sexuelles et sexistes et de voir les moyens d'action concrets, sans que ça les mette pour autant en fragilité dans leurs fonctions. Sur la communication, on travaille aussi sur des fiches pédagogiques qui sont déjà mises en ligne puisque la CEIP a fait sa propre fiche disponible en ligne sur le site internet pour mieux comprendre le fonctionnement de la CEIP. C'est quelque chose qui nous a été remonté. Il y a souvent une confusion entre le fonctionnement de la section disciplinaire et le fonctionnement de la CEIP. On travaille aussi sur une fiche pédagogique sur la section disciplinaire pour essayer d'éclaircir davantage ses missions. Ensuite, une nouveauté qui j'espère plaira à la communauté étudiante, c'est qu'on a travaillé avec des étudiants sur une nouvelle campagne d'affichage qui sera déployée à la rentrée sur tous les campus. Vous verrez qu'elle est innovante, j'attends vos retours. Cela montre aussi les sanctions légales qui sont encourues par les mises en cause pour essayer de dissuader toute forme de VSS sur notre institution. Enfin, renforcer la communication autour des rôles des relais VSS, les infirmiers et infirmières. On a bien conscience qu'ils ne sont pas assez identifiés. Avec ma collègue Emmanuelle, on travaille à une meilleure identification en ayant un dispositif d'affichage et de communication internes qui soit beaucoup plus clair pour identifier notamment les heures de permanence. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Dina WAKED

Merci pour cette présentation. Je vous félicite pour tout le travail accompli et les priorités 2024 qui vont, sûrement, aider le processus. Je voudrais mentionner deux points avant ouvrir le débat : Premièrement, dans la section disciplinaire dans laquelle je siège, nous avons beaucoup été aidés par la disponibilité des avocats, qui ont renforcé le travail des membres de la section disciplinaire. Deuxièmement, je voudrais insister sur un point, que je le vois dans vos priorités, c'est d'éclaircir l'affichage pour que les étudiants sachent exactement la différence entre la section disciplinaire, la CEIP, et sur la durée du processus, qu'ils sachent s'ils seront convoqués pour être témoins, par exemple, s'ils font un signalement etc. Je vous remercie. J'ouvre la discussion.

Bathylle MISSIKA

Je vous félicite point tout ce que vous mettez en place et la présentation très claire qui a été faite. Je voudrais faire une suggestion sur le point de renforcer la communication autour des relais existants. Je propose que les professeurs vacataires et permanents reçoivent une slide avec un QR code qu'on pourrait montrer en début de cours. Cela permettrait d'accéder à toutes les ressources, pour que nous fassions le relais. À titre personnel, on parle des questions de genre dans le cours, c'est donc un sujet pour moi, à la fois au centre de l'enseignement et du vivre ensemble. Nous devrions être investis d'une responsabilité de donner un accès plus facilement aux liens, aux ressources et rappeler qu'on est là dans le respect de

l'égalité, du respect des uns et des autres et qu'il y a des recours possibles, que l'école est non seulement engagée, mais réactive. Merci.

Simon CORDONNIER

Merci et bravo pour ce bilan. On se félicite de la réduction des délais. On voit que quand les moyens humains sont mis en place ça fonctionne mieux. C'est coûteux, ça demande des moyens importants, car ce sont des volumes qui n'ont pas, malheureusement, vocation à se réduire, même si j'aimerais qu'ils se réduisent. Mon interrogation porte sur les 33 classements sans suite, sur les 37 saisines si je ne dis pas de bêtise. Je comprends la capacité, compte tenu de nos moyens d'investigation qui sont à peu près inexistantes pour établir la matérialité des faits, mais qu'est-ce qu'on propose ensuite comme accompagnement aux plaignant.es qui, je suppose, se sentent toujours victimes, malgré un classement sans suite. Est-ce qu'on a un suivi ? Est-ce qu'on sait si dans certains cas certaines d'entre elles se tournent vers une plainte pour un traitement judiciaire par la suite ? Est-ce qu'il y a un accompagnement vers ça. Je sais que c'est un souhait des personnes concernées. Dans le cas où il y a ce souhait, est-ce qu'on les suit ? Comment faire en sorte qu'elles ne se sentent pas niées dans leur état de victime ? Même si on ne parvient pas à établir la matérialité des faits, comment on arrive à se tourner vers les autorités plus compétentes avec de vrais moyens d'investigation ? Même s'il y a des progrès à faire du côté de la justice aussi.

Adrien LEHMAN

Je m'associe à la proposition de Bathylle MISSIKA. Les chargés d'enseignement qui assurent un certain nombre de cours sont souvent les interlocuteurs de premier niveau des étudiants, dans leur mal être, dans ce qu'ils nous disent à la fin des cours. Au début de chaque session de conférence, j'essaie de rappeler qu'on est à leur disposition s'ils ont besoin de parler. Nous donner ce type d'outil simple, ça peut aussi faciliter certaines démarches. Il y a deux points que je souhaite évoquer. Le premier, c'est la question des communications positives. Vous avez évoqué, avec beaucoup de justesse, les actions de communication, d'animation, de sensibilisation, de formation que vous apportez. Je sais aussi, Madame la Directrice de l'engagement, que vous avancez beaucoup sur les questions de diversité et d'inclusion. J'avais eu l'occasion de m'exprimer devant ce Conseil. Je pense que les *roles models*, les clubs de collaborateurs, parce qu'on parle des étudiants, mais les collaborateurs de Sciences Po ont vocation à parler d'eux à la table de ce Conseil. Ce type d'action positive favorise aussi un environnement de travail plus serein qui aboutit à une diminution de ce type de problématique. Je voudrais savoir si vous envisagez ce type d'action. Mon 2^e point, je vais me restreindre à des propos techniques sur le fonctionnement de la section disciplinaire. Je rappelle que les membres qui la composent travaillent à titre bénévole pour la majorité d'entre eux pour Sciences Po. Ce sont des fonctions qui sont importantes puisqu'à la fin, ce sont les membres qui composent ces sections qui prennent un certain nombre de décisions sur l'avenir des étudiants qui lui sont présentés. Je pense que, dans le respect du code de l'éducation, il doit être possible de mettre en œuvre certaines actions de formation. Je souhaiterais que les membres des sections disciplinaires puissent participer, à une date qui soit fixée pour que tout le monde puisse participer dans de bonnes conditions, à une sorte de séminaire de formation où on apprendrait aux membres qui la composent déjà, de mieux se connaître, à bien travailler ensemble, à apprendre à se positionner dans ce type de section. Je rappelle qu'on fait de plus en plus face à des avocats professionnels de très haut niveau et la professionnalisation, si je puis dire, de cette section me semble absolument indispensable pour nous permettre d'exercer nos métiers dans de bonnes conditions. Ces sections sont quand même de plus en plus exposées. Cela fait plus d'un an qu'il y a des articles régulièrement dans certains journaux sur ses décisions. On est tous pris à partie à propos de ces décisions, je pense qu'il faut réussir à professionnaliser notre action.

Angèle KEIME VANDVICK

Merci pour cette présentation. On voulait souhaiter la bienvenue à Madame ABELE, qu'on a poussée pour l'embauche durant longtemps. On est heureux de savoir que Madame LALLEMENT n'est plus seule face à tout cela. On salue toute la présentation, tout ce qui s'est passé, les échanges lors des mobilisations. Ce que l'on va dire n'est pas nouveau, on l'a beaucoup dit durant les échanges. Le syndicat NOVA prend à cœur cette question des VSS. On soutient la formation en présentiel, notamment sur les campus, cela nous semble très important. On peut se demander si elle peut être obligatoire parce que sinon on va faire face à un problème : on forme les gens déjà formés. On soutient l'idée de Madame

MISSIKA, cela permettrait de préciser que si on se confie à un professeur, ils ne sont pas sous le secret. Il y a eu ce problème d'étudiants qui souhaitent s'adresser aux professeurs qui sont des personnes accessibles, mais il faut préciser qui peut être sous le secret, à qui on peut se confier et qui sont les personnes à qui s'adresser. C'est une très bonne idée. On revient sur l'allongement de la durée des enquêtes, alors qu'il y a une chute prononcée des auditions. On en a parlé, mais ça reste quelque chose à souligner et surtout, comment on peut agir sur le moment. Certes, les bouchons sur le moment parce qu'il y a eu une vacation et c'est important, mais comment on peut alerter et avoir un contact direct. De la même manière, pour le CEIP, on avait alerté et Monsieur VICHERAT nous avait soutenu que la CEIP était complète. Il faut essayer d'avoir des contacts plus directs pour arriver à des conclusions plus rapides. On voit que le problème a été réglé avec cette durée de 1, 4 mois, c'est impressionnant. Sur vos documents, on a appris que France victime pouvait être contacté en anglais. On a fait de nombreuses recherches et nous sommes concernés, on pense que ce serait bien de préciser que France victime s'adresse aussi aux personnes internationales, car on pense que cela ne se sait pas.

Quentin COTON

Merci pour votre présentation et le travail des équipes qui sont mobilisées sur le sujet. Dans un premier temps, l'UNI salue la volonté de mettre en place un certain nombre de dispositifs nécessaires à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, entre autres la simplification de la sollicitation de la CEIP, la meilleure communication sur les dispositifs - je vois que d'autres communications arrivent -, ou encore la mise en place de conventions avec les autorités et Sciences Po. Ces dispositions figuraient dans les nouveaux rapports, ceux des ministères ou celui de Danièle HERVIEU LÉGER qu'on soutenait, donc les choses avancent. En somme, c'est très bien. Vous pointez du doigt – je ne crois pas l'avoir vu dans le document, mais vous pouvez m'arrêter si ce n'est pas le cas - dans un des documents qui était envoyé par mail, le manque de certains professionnels de santé sur certains campus, notamment à Poitiers, Le Havre, Nancy ou encore Dijon pour des raisons de disponibilité de ces derniers. Il n'en est pas fait mention, je ne l'ai pas vraiment vu sur le campus de Poitiers quand j'étais étudiant, mais vous pourrez peut-être répondre à ma question. Est-ce qu'il y a des accords entre les professionnels locaux ? Les cabinets de psychologues, etc., et les campus ? J'entends par là de vrais contacts entre les professionnels de santé locaux qui ne peuvent pas forcément se déplacer en campus et les campus pour permettre de mettre en lien les étudiants avec eux. Est-ce que vous avez un chiffre pour évaluer le taux de saisine des services internes après leur présentation par France victime ? On pense que ça peut être intéressant de voir ça pour étudier quelle serait l'influence de l'échange et de la présentation du dispositif aux appelants.

Inès FONTENELLE

Quelques questions. Le document mentionne que le taux de suivi des modules de formation obligatoire est en baisse, en particulier pour la communauté des anciens vacataires. Est-ce que vous auriez des pistes ? Je crois que ce qui est mentionné comme idée dans le rapport, c'est de le rendre obligatoire auprès des enseignants, comme l'appel, par exemple, qui est obligatoire en début ou en fin de cours, cela me semble raisonnable. Une remarque sur le nombre de saisines par rapport au nombre de dossiers, j'imagine que c'est lié en partie à la matérialité des faits et des choses comme ça, mais avez-vous d'éventuelles pistes d'amélioration ? Par ailleurs, des étudiants nous ont fait part du fait que le délai de traitement actuellement est de nouveau plus long que d'habitude, je suppose que c'est lié à la dernière enquête et à une inflation aussi d'autres signalements qui expliquent que les équipes sont surmobilisées. Il ne faudrait pas que cela porte atteinte aux étudiants, en particulier à ceux victimes de VSS. Il faut pouvoir tout faire. De plus, une partie des premiers contacts des étudiants victimes de violences sexistes et sexuelles, ce sont directement la direction des campus et les responsables pédagogiques. Est-ce que ces personnes-là sont formées, par exemple, pour accueillir cette parole ? Pas de manière professionnelle, mais au minimum, pour être sûres de bien les rediriger et de ne pas faire de maladresse. Une petite remarque, ça commence à dater parce que le rapport a été retardé plusieurs fois, mais cette année, pour le 8 mars Sciences Po n'a rien fait, ce qui est quand même un peu dommage, alors que les années précédentes, sauf erreur de ma part — il y a peut-être eu d'autres conférences à d'autres moments — mais, en tout cas, pour la journée du 8 mars, il n'y a pas eu de communication institutionnelle, par exemple. Je me doute bien de ce qui l'explique, mais je tenais à dire que je trouvais ça dommage.

Dina WAKED

Merci. Je vous laisse la parole pour des réponses et remarques.

Solen LALLEMENT

Merci pour ces questions et suggestions. J'adhère totalement à l'idée d'avoir des relais chez les enseignants qui soient vacataires ou pas pour avoir des ressources. Tout ce qui est relais supplémentaire est très utile, ça montre que tout le monde s'implique sur ces sujets. Cela envoie un message très fort, on va regarder pour voir comment mettre ça en place pour la rentrée. Sur les classements sans suite, effectivement, il y a le suivi des personnes qui ont eu leur clôture de dossier, l'accompagnement suit. On ne les laisse pas comme ça. En plus, il y a un accompagnement spécifique dans l'annonce de la décision. C'est-à-dire que quand je sais qu'il va y avoir une clôture de dossier et qu'il y a une déception qui va être là, je suis particulièrement attentive à ces personnes puisque je sais qu'il faut qu'il y ait d'autres recours. Dans ce cas, je les oriente vers la voie pénale et un suivi particulier sur le plan psychologique parce qu'il y a un impact et aussi au niveau des équipes pédagogiques puisque là, il y a aussi la continuité. Ça ne veut pas dire que le traumatisme a disparu, ça peut perturber la scolarité. C'est un peu une réorientation, mais l'accompagnement va continuer sur l'ensemble de la scolarité, quelle que soit la décision. Je pense que c'est assez important et on en est bien conscient. Sur le soutien de la formation en présentiel, on en a parlé, je vous rejoins, il faut que ce soit obligatoire, sinon on forme que les personnes sensibilisées, donc ça me paraît très important. Sur les délais de traitement des dossiers, on a ramené le délai à plus court quand la CEIP était à sa formation complète. En revanche, il y a eu beaucoup de saisie sur les discriminations et du harcèlement, il y a eu un taux de saisine un peu plus important qui a conduit à un délai un peu plus long. Je veille quand même à ce que des affaires VSS qui soient urgentes ne puissent pas passer non plus derrière les autres. Quand je dis urgente, c'est que soit il y a une scolarité qui se termine, quand la gravité est présente. Je l'ai bien dans le scope. Je fais des alertes à la CEIP pour éviter justement d'avoir un choix ou un retard trop important sur les enquêtes. Je vous rejoins, c'est un fait, il peut y avoir un délai un peu plus long en ce moment. Sur le taux de baisse du module des enseignants vacataires, je suis contente d'avoir l'instance pour avoir des propositions, car le module de sensibilisation est obligatoire pour les enseignants vacataires et ceux de la faculté permanente. On a des pistes pour essayer de contraindre un peu plus le suivi, mais si vous avez des propositions à faire en tant qu'enseignant, ce serait intéressant de voir comment on peut aider à montrer l'importance de ce suivi. On a déjà dit que ce n'était pas une obligation pour une obligation, mais si un enseignant est face à un problème, il faut qu'il puisse se positionner et réagir et orienter vers les bonnes personnes. C'est pour éviter que l'enseignant soit en difficulté. C'est un message difficile à faire passer. On a besoin d'appui et de mettre des options sur la table pour que le taux soit plus important.

Kate VIVIAN

Merci pour vos questions et suggestions. Merci à Solen et Emmanuelle pour tout le travail fourni au cours de l'année. Je réponds sur un point, soutien et Adrien, concernant la manière dont nous pouvons animer ces sujets de manière efficace et positive à travers toutes les communautés. Je te rejoins tout à fait Adrien, le dispositif de lutte contre est assez fermement en place, on peut toujours l'améliorer, mais les dispositifs, les outils et les ressources sont là. Je tiens absolument à ce qu'on puisse passer un cap supérieur et être dans une démarche proactive et positive en faveur de l'égalité, de la diversité, de l'inclusion au sein de l'institution et pas que dans la lutte contre des formes de violence. L'une des incarnations récentes de cet engagement a été le mois de l'égalité, la diversité et de l'inclusion tout au long du mois de mars. Il y avait une trentaine d'événements, ateliers, sensibilisation, conférences diverses et variées à destination des étudiants, salariés et enseignants. Là-dedans, Adrien, il y a eu une organisation d'un réseau salariés LGBT et amis qui s'est constituée et réunie plusieurs fois depuis. C'est un exemple de salariés qui venaient du terrain et qui semble rencontrer une demande et un besoin. Inès, il n'y a pas eu d'événement le 8 mars, mais on a essaimé tout au long du mois une série d'actions qu'on a estimé être dans ce sens.

Inès FONTENELLE

Je voudrais vous remercier pour l'organisation de ce mois de la diversité qui n'existait pas auparavant et qui a été très bien reçu.

Jean BASSERES

J'avais une question sur les classements sans suite, qui est un sujet important. Vous évoquez dans certains cas la saisine des procureurs via l'article 40 du Code de procédure pénale, j'imagine que cela concerne des personnes qui ne sont pas des communautés de Sciences Po. J'imagine mal le cas d'un article 40 concernant un membre des communautés de Sciences Po qui ne se traduise pas devant nos instances.

Kate VIVIAN

Tout à fait, lorsque nous ne faisons pas de saisine de section disciplinaire en interne et, par contre, qu'on fait un article 40, il s'agit effectivement de public que nous ne pouvons pas traduire devant nos propres instances.

Dina WAKED

Merci beaucoup. On peut passer au 4^e point de l'ordre du jour présenté par Kate VIVIAN et Eliana ALONSO, directrice du pôle santé, Je vous cède la parole.

IV. PRÉSENTATION RELATIVE AU PROJET DE CENTRE DE SANTÉ

Dina WAKED

Kate VIVIAN

C'est l'occasion de vous présenter une nouvelle collègue en la personne du Docteur Eliana ALONSO qui nous a rejoints en décembre 2023 en tant que nouvelle directrice médicale du pôle santé de Paris. On est là aujourd'hui toutes les deux pour faire un point d'information et d'étape sur le projet d'un centre de santé (on a parlé tout à l'heure sur un autre sujet) sur lequel nous travaillons depuis à peu près 18 mois aujourd'hui. Il s'agit de vous faire état de nos réflexions jusqu'à maintenant. Je passerai la parole à Elena pour vous présenter le projet tel qu'il est aujourd'hui et les prochaines étapes de validation de ce dernier. C'est un projet structurel qui porte un vrai changement et donc qu'il y a des contraintes et des étapes formelles à porter pour sa mise en œuvre. Sciences Po bénéficie depuis une vingtaine d'années déjà de formats divers et variés d'appui à la santé étudiante en particulier, notamment via les pôles santé à Paris et en campus qui ont été des modèles très agiles, extrêmement flexibles, portés par des professionnels et des praticiens extrêmement engagés qui ont pu, de manière ad hoc, mettre en place un suivi de la santé étudiante. Cela a été qualitatif pendant très longtemps, mais au bout de ces 20 années et avec la croissance très significative de l'effectif étudiant, notamment de Sciences Po, et de sa diversification, notamment internationales, nous avons rencontré un certain nombre de contraintes dans le modèle actuel du pôle santé qui nous a amenés à travailler sur ce projet de centre de santé. Quelles sont les contraintes que nous avons identifiées ? D'abord, un sujet de sécurisation juridique. Les pôles santé de Sciences Po sont des services de prévention et ne sont pas, de ce fait, en droit de prescrire. Or, nous savons que c'est un besoin de notre communauté étudiante, notamment pour les étudiants internationaux qui font appel à ces services, car ils n'ont pas leur relais local de praticiens de santé. On se heurte à cette difficulté juridique de délivrer des prescriptions. Ensuite, le fait que le financement actuel, qui est très significatif, sur fonds propres de Sciences Po, témoigne d'un engagement depuis de nombreuses années pour accompagner la santé des étudiants atteint ses limites. Nous entendons bien le besoin d'accompagner les demandes en matière d'accompagnement de santé et nous avons beaucoup investi, mais il y a des limites à cet investissement aujourd'hui. Cela ne nous permet pas de faire plus et différemment. Troisième contrainte, c'est celle du modèle actuel qui est hybride et surtout basé sur des prestations de service pour les praticiens de santé. De ce fait, et par définition, ces prestataires de service ne sont pas pérennes, il y a du turn over et l'incapacité pour les équipes d'accompagner dans la durée la communauté étudiante et de travailler sur de la prévention. Quatrième contrainte, l'externalisation via notre convention avec le service de santé étudiante de l'université Paris-Cité pour nos étudiants en situation de handicap. C'est un coût très important pour un service qui n'est pas tout à fait à la hauteur de nos attentes pour ce public prioritaire. Sur la base de ces contraintes identifiées, on a travaillé sur différents formats possibles. Celui qui a émergé comme celui capable de répondre à ces contraintes et de faire plus pour la communauté étudiante et la santé à Sciences Po, c'est le centre de santé. C'est un modèle agréé

par l'ARS qui permet de percevoir des remboursements de la Sécurité sociale qui peuvent être réinvestis dans l'élargissement de l'offre. Vous avez les éléments dans la note. Je ne vais pas tout relire. Vous retrouvez les objectifs stratégiques que nous pouvons atteindre avec ce projet. Cela répond très largement aux contraintes évoquées en amont. L'objectif est d'avoir des missions très élargies. Je te passe la parole Eliana.

Eliana ALONSO

Merci de nous accueillir pour qu'on puisse vous parler de ce beau projet. Comme le dit Kate, le pôle santé est un service de santé étudiant, comme on le nomme depuis 2023, donc à ce titre, on a déjà un certain nombre de missions et des missions socles qu'on doit pouvoir ouvrir et qui sont nommées dans ces missions également. Dans ces services santé étudiants, on compte héberger ce projet de centre de santé qui va répondre à d'autres objectifs et d'autres missions en plus élargies. L'idée est de pouvoir élargir l'offre de soins avec le même financement qu'on a actuellement et on aura un financement de la part de la Sécurité sociale et de certaines mutuelles. Cela va nous permettre de dupliquer le nombre de salariés. L'accès aux soins reste toujours gratuit pour les étudiants, carte vitale et mutuelle, ou pas, on vous accueille, on vous accompagne, on vous soigne de la même façon. On va développer l'offre de prévention. Beaucoup était déjà fait au niveau de la santé mentale, ce qu'on va continuer et on va également élargir à d'autres missions de prévention qu'ont les services de santé universitaires en termes de santé sexuelle, d'addiction, de vaccination, de médecine du voyage et d'autres offres de prévention. Pour améliorer ce suivi médical des étudiants tout au long de leur parcours, le centre de santé va nous permettre également de devenir médecin traitant pour certains étudiants. Cela va nous permettre de prescrire parce que le centre de santé aura un numéro FINESS, donc ordonnancier. Cela permettra un meilleur suivi, notamment des étudiants internationaux, mais pas que. À ce titre, tous les salariés qu'on est en train d'embaucher, parce qu'on a déjà fini la période de transition, on commence à avoir les salariés qui arrivent. Tout le monde parle anglais, français, avec des petits plus aussi, espagnol, italien, langue des signes. Sinon, à la base, tout le monde parle anglais et français, notamment les étudiants internationaux. Faciliter les parcours pour les étudiants en situation de handicap afin de pouvoir faire les aménagements nous-mêmes, avec un petit peu plus de réactivité et des propositions d'aménagement plus adaptées. On va travailler très étroitement avec le pôle handicap, on espère dès la rentrée prochaine. Pouvoir mieux communiquer aussi par rapport à l'offre salariés : que les salariés sachent qu'ils peuvent avoir recours à nous, notamment pour des cas de dépannage, des petites urgences. La priorité reste le public étudiant. On aura des horaires d'ouverture élargie, on est à 50 heures par semaine avec l'équipe au complet. Pour le moment, on est 4 ETP, c'est un petit peu plus compliqué, mais on peut déjà garantir à 9 h 00 -17h30 tous les jours. Il y a, par exemple, une infirmière à laquelle vous pouvez accéder sans rendez-vous depuis quelques mois, donc il n'y a jamais eu de ruptures. Tous les jours, cette infirmière a accès également à des créneaux d'urgence pour les psychologues, les psychiatres, les médecins généralistes. On n'avait peut-être pas assez communiqué là-dessus, mais il y a toujours eu des créneaux d'urgence. On va doubler l'effectif. Dans les nouveautés, ce sera pour les 2^e et 3^e phases de recrutement, on pourrait avoir une sage-femme, recrutée à mi-temps, et un mi-temps d'assistance sociale pour faciliter tout ce qui est accès aux soins et développer tous les partenariats. On passerait de cette surface du pôle santé que vous connaissez, ou pas, car on n'est pas très connu, au 13 U, donc ici même au rez-de-chaussée. Ce sera une surface de 75 m² à 200 m², avec tous les travaux qui vont avec. Le projet de ce centre de santé est aussi conditionné par tout ce projet immobilier qui est assez important et qui prend également du temps.

Kate VIVIAN

Il y a des étapes clés encore à franchir pour arriver à la mise en œuvre de ce projet. Je vous ai remis l'historique de ces mois durant lesquels on a travaillé pour arriver à fixer cet objectif d'un centre de santé, mais on a encore maintenant des étapes administratives et de validation, à la fois auprès de l'ARS dans le cadre du dépôt de notre projet de santé, mais également en interne auprès du CA de la FNSP, avec la soumission au vote du modèle économique du centre de santé au prochain CA en octobre 2024. Ces 2 étapes vont se poursuivre en parallèle. Pour pouvoir accueillir plus de personnel, élargir l'offre, on a besoin de plus d'espace et donc il y a les travaux prévus pour nous permettre de plus que doubler l'espace, ce qui est également l'une des exigences d'un centre de santé. On a encore des étapes à franchir, on progresse par palier. Nous avons déjà assuré la continuité de l'activité pour septembre 2024 et nous poursuivons dans cette dynamique. On reviendra régulièrement pour faire des points d'étape. On sait

que cela a été une année un peu compliquée, à certains égards, pour l'accès au pôle santé de Paris, mais il n'y a jamais eu de rupture d'activité, malgré les difficultés de cette période transitoire, on ne le cache pas, mais tout ça était, si je puis dire, pour la bonne cause de ce beau projet qu'on porte avec beaucoup d'enthousiasme. On est à votre disposition pour vos questions.

Dina WAKED

Je vous félicite pour ce travail. J'ouvre la discussion.

Damien GARCIA

Je me réjouis également de ce très beau projet, bien détaillé. J'ai un petit point d'attention, je représente une communauté particulière que sont les doctorant.es. On participe à augmenter la communication sur l'accès au pôle et au futur centre de santé. Je pense que ce sont des choses aussi importantes à réitérer et à adresser un peu plus spécifiquement. Souvent, une grande partie des doctorant.es n'a pas réalisé leurs études à Sciences Po, qui n'ont pas connaissance de ces ressources qui leur sont disponibles. C'est peut-être un point d'attention. 2^e point, s'il y a des recrutements prévus, un des points d'attention, cela va être de souligner que sur la question de santé mentale, ce ne sont pas exactement les mêmes problématiques qui se présentent en termes de santé mentale pour les doctorant.es., ça va être de réussir les examens, etc., mais il y a aussi des questions de précarité, des questions d'enseignement.

Kevin COHEN

Merci. C'est incroyable d'avoir ce pôle et ce centre de santé au sein de notre école. Cela va aider bon nombre d'étudiants. J'ai 2 questions. La première, peut-être que vous y avez répondu par ailleurs, concerne les étudiants dans les campus en région : qu'est-ce qui est prévu ? Je voudrais vous faire part d'un sujet à Nancy. Une étudiante s'est rapprochée de l'UNEF pour la question d'alignement avec les universités partenaires, puisque le service de santé pour le psychologue s'arrête début ou fin mai, alors que dans leurs établissements où ils sont en partenariat, leur scolarité s'arrête mi-juillet. Ils se posent beaucoup de questions quant à cet accompagnement psychologique dont ils ont fortement besoin, notamment avec ce qui s'est passé sur le campus de Nancy en début d'année. Elle a eu une réponse de la part de l'administration qui indiquait que Sciences Po ne proposait plus de service d'accompagnement psychologique à partir de la mi-mai. Je pense que son cas n'est pas isolé. De nombreuses étudiantes et étudiants, dans une situation assez particulière, ne peuvent pas forcément payer un service de psychologue avec des prix exorbitants. Il faudrait proposer un accompagnement pour ces étudiant.es.

Mia GUESSAB

Merci pour ce travail impressionnant. C'est bien de voir que la santé des étudiants est protégée par Sciences Po. Pour revenir sur ce qu'a dit Kévin, en campus de région, c'est plus compliqué. Les délais sont plus longs, notamment au Havre. Il y a aussi un manque de personnel en anglais, comme à Reims, car il y a de nombreux étudiants internationaux qui en ont besoin. Est-ce que vous avez des idées pour améliorer les campus de région ? On voudrait savoir si vous avez porté un intérêt particulier au suivi des élèves et à créer des ponts entre les équipes pédagogiques pour que les personnes soient mises au courant et qu'ils puissent savoir s'il y a des aménagements, qu'il y a un vrai lien entre l'équipe pédagogique et le centre de santé pour que les étudiants soient vraiment accompagnés au maximum durant toute leur scolarité.

Kate VIVIAN

Pour revenir sur les 2 questions liées au campus, c'est important de le préciser, le projet du centre de santé s'applique à Paris, car il est lié à l'ARS régionale et ne s'applique pas aux pôles santé en région où, d'ailleurs, la masse critique étudiante, pardon de parler aussi crûment, ne permet pas d'aller vers un modèle de centre santé dans la plupart des campus du fait des contraintes importantes qui nous sont imposées par l'ARS. L'intérêt d'avoir un centre de santé à Paris qui va poursuivre et renforcer la coordination avec les pôles santé en région, c'est justement et très pragmatiquement, le fait que c'est du personnel permanent FNSP qui est recruté pour couvrir toute l'année et non pas de la prestation de service qui s'arrête forcément en dehors des semaines de présence des étudiants, comme vous l'avez mentionné. C'était le modèle jusqu'à maintenant. L'intérêt d'avoir ce personnel permanent qui couvre toute l'année, c'est de pouvoir couvrir l'ensemble des besoins pour les campus, y compris à distance. Kevin, vous évoquez les étudiants qui sont en 3A, par exemple, et ce n'est pas si intéressant de savoir

si c'est le psychologue du campus de Nancy ou celui du centre de santé de Paris, l'intérêt de ce modèle pérenne, plus structuré, qui permet de couvrir l'ensemble de l'année, c'est justement de répondre à ce besoin à l'avenir, besoin qu'on a bien identifié comme étant une faille dans le format actuel. Mia, pour vous répondre sur le fait que dans les pôles santé en région, il y a des difficultés qui sont liées au désert médical qui va au-delà de Sciences Po, d'autant plus quand on demande du personnel bilingue à minima. On l'a bien en tête. Le fait de pouvoir avoir une équipe renforcée qui peut faire de la téléconsultation en permanence à Paris permettra de pallier en partie ces difficultés sur lesquelles on continue d'avancer avec les équipes en région. Ce n'est pas la seule solution sur laquelle on travaille, mais on estime quand même que ce modèle à Paris permettra de répondre à un certain nombre de ces besoins.

Eliana ALONSO

Je confirme qu'une fois qu'on sera mieux structuré, l'idée c'est qu'on devienne aussi ressource pour les campus, avec une continuité de soins, qui se fera notamment par la téléconsultation, qu'on fait déjà par ailleurs. Par rapport au doctorant, on avait organisé une rencontre il y a 2 ou 3 semaines, donc merci parce que c'est vous qui nous avez sollicités. Il ne faut pas hésiter. C'est une communauté un petit peu particulière, mais vous êtes considéré comme des étudiants, donc avec le même accès aux pôles santé et aux futurs centres de santé, avec une problématique un petit peu différente, mais ça reste dans les mêmes âges, avec un point fort autour de la santé mentale. On a beaucoup échangé autour de la santé mentale. Dans cette restructuration, on renforce le nombre de psychologues. Il y aura un changement également dans la prise en charge proposée avec des thérapies plus brèves, des accompagnements, des orientations qui vont nous permettre d'avoir beaucoup plus de réactivité. On ne l'a pas dit, mais vous êtes tous bien au courant, qu'on a Doctolib depuis la mi-février qui donne un accès plus direct. Les étudiants n'ont pas à justifier pourquoi ils veulent prendre un rendez-vous, ils prennent un rendez-vous directement avec le psychologue, le médecin généraliste, le psychiatre sur Doctolib. C'est beaucoup plus facile, on facilite l'accès aux soins. Par rapport au lien avec les équipes pédagogiques, on a toujours ce lien. On est en train de restructurer et de donner un cadre. On est bien conscient qu'on travaille tous ensemble, mais avec l'étudiant au centre. On a beaucoup d'éléments, on va voir comment on peut échanger dans le respect du secret professionnel avec les équipes pédagogiques, qui ont beaucoup de demandes en termes de formation, de sensibilisation autour de la santé mentale. Le but c'est de prendre tous ces types de formation et de sensibilisation en interne parce que comme ça, on crée déjà des liens avec les équipes pédagogiques. On a parlé de mettre en place ce qu'on appelle des réunions plurielles, qui existent dans d'autres services de santé universitaires, où on fait une réunion avec un membre de l'équipe pédagogique, un membre du pôle santé et l'étudiant pour désamorcer certaines situations compliquées, toujours dans le respect du secret professionnel. Les liens avec les équipes pédagogiques sont toujours au cœur de notre exercice.

Dina WAKED

Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'autres remarques, on passe maintenant au point d'échange sur les questions diverses.

V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Inès FONTENELLE

Je me permets de prendre la parole, je pense que cela ne surprend personne. Comme vous l'avez vu, lorsque l'on accepte d'écouter les autres, je vais prendre la parole à leur place, ils acceptent de laisser la séance se dérouler tranquillement jusqu'à la fin. Je tiens à rappeler que la séance n'a pas été interrompue ni empêchée, il y avait juste du bruit. Ils ont accepté d'arrêter de manifester afin que je prenne la parole pour exprimer ce qu'ils ont à dire. Cependant, je regrette que l'on refuse de les entendre directement. Pour moi, c'est encore la preuve d'un dialogue à Sciences Po qui est difficile, si ce n'est rompu par moment. Je rappelle que ce sont des étudiants de Sciences Po, ils ne sont pas violents, ce ne sont pas des terroristes, comme j'ai pu l'entendre. Je trouve que ces discours sont extrêmement dangereux, calomnieux et créent une rupture, une scission au sein de notre communauté étudiante. Ils ne prêchent pas la haine, mais tout l'inverse, la paix à Gaza où se déroule un génocide, je sais que le terme peut choquer certains esprits un peu plus sensibles, mais je l'utilise volontairement. Ce qu'ils demandent

c'est un positionnement institutionnel. Je regrette que, parfois, dans cette image qui est véhiculée de la communauté étudiante, j'aie le sentiment que la direction soutienne cette vision, notamment en promouvant un discours de retour à l'autorité, comme le disait Gabriel ATTAL : « Tu défies l'autorité, on t'apprend à la respecter ». On a l'impression que, depuis qu'il est venu, il n'a pas quitté Sciences Po et que l'on n'a pas compris ce qu'est véritablement une communauté étudiante qui est, certes, exemplaire, exigeante, mais c'est ainsi que fonctionne une université. Je vais lire ce qu'ils avaient à dire. Je vous passe les images qui étaient affichées à l'extérieur si vous voulez les regarder. Je vous fais la lecture de leur discours en précisant bien qu'ils sont mobilisés contre les VSS, le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie. Ils ne vont pas laisser leur présence être instrumentalisée par la lutte contre ces discriminations et ces racismes. C'est pour ça qu'ils sont là, parce que ces combats font partie des raisons pour lesquelles ils se battent pour la Palestine. Ils espèrent qu'on prendra finalement le temps de travailler sur ces problématiques avec un vrai sens de l'action et de la pertinence. Je commence leur discours.

« À la suite de l'attaque israélienne contre un camp de l'UNRWA, brûlant et tuant les enfants, les rues de Paris se sont remplies hier en soutien au peuple palestinien. Les étudiants de Sciences Po étaient présents en nombre, comme ils le sont depuis des mois, en solidarité avec la population de Gaza, qui subit actuellement le génocide le plus documenté de l'histoire. Avec plus de 15 000 enfants, 40 000 personnes assassinées par l'armée israélienne, notre communauté étudiante s'est soulevée et a ouvert la voie au mouvement étudiant en France, un héritage dont vous pouvez tous être très fiers. Comprendre son temps pour agir sur le monde, c'est ce que nous avons fait. Nous sommes formés ici même pour défendre les droits de l'homme et le respect du droit international. Avec les arrêts de la CIJ et leur avertissement à la communauté internationale sur les génocides et les demandes de mandats d'arrêt de la CPI contre le gouvernement israélien, ce sont vos étudiants qui ont défendu ces principes sur lesquels Sciences Po est bâtie. Et quelle est la réaction de Sciences Po ? Ne même pas accorder aux Palestiniens leur droit à un espace pour pleurer le génocide de leur peuple dans les murs de cette université ; ne pas entamer un questionnement interne sur le positionnement institutionnel, car les vies racisées ne sont pas aussi consensuelles que les vies en Ukraine ; l'utilisation abusive des procédures disciplinaires pour réprimer l'activisme étudiant ; la normalisation des agressions policières contre les étudiants dans nos propres murs universitaires ; la normalisation des formes les plus horribles de racisme, d'antisémitisme et d'islamophobie sans aucune protection pour les étudiants ; le choix de la volonté des politiciens racistes de droite plutôt que celle de sa propre communauté étudiante. Comment pouvez-vous vous asseoir dans cette pièce sans avoir honte ? Nous sommes incriminés, instrumentalisés par un gouvernement raciste contre lequel vous ne parvenez pas à nous défendre et vous ouvrez des procédures disciplinaires sans fondement. Vous êtes toujours frustrés lorsque nous venons à vos réunions. Où sont prises les décisions qui affectent notre institution ? Là où notre avenir est traité comme un ballon de football politique. Vous devriez tous ressentir une honte profonde, car on se souviendra de vous comme étant du mauvais côté de l'histoire. Mais nous vous remercions également, car votre indignité a permis à la création de la plus belle des communautés de s'épanouir : une tapisserie multiculturelle de ce qu'est devenue Sciences Po. Étudiants, professeurs et salariés du monde entier unis dans notre solidarité avec le peuple palestinien. En levant l'autocensure de beaucoup d'entre nous, face à l'intimidation et au harcèlement de l'administration centrale, nous continuerons à faire entendre la voix de la lutte palestinienne. Parce qu'il n'y a plus d'université à Gaza. Nous savons que nous ne pouvons pas attendre. Nous n'attendrons pas, nous allons bien. Ce n'est pas le cas des habitants de Gaza. Merci. »

Dina WAKED

Merci. Y a-t-il d'autres points ?

Kevin COHEN

Merci beaucoup Inès. On peut tous être choqués par les images qu'on a vues depuis Rafah. Je ne reviens pas sur le texte, mais sur les propos liminaires disant que ce n'était pas un mouvement violent, que c'était un mouvement pro-paix, mais je souligne les contradictions du discours : quand on est pro-paix, on n'a pas à la lutte, on n'appelle pas à l'Intifada. Je vais donner 2 ou 3 slogans qui ont été scandés derrière nous : « Sionistes, fascistes, c'est vous les terroristes », « 1^{re}, 2^e, 3^e Intifada, Viva, Viva Intifada », « They only want solution, Intifada revolution ». Excusez-moi, Mesdames et Messieurs, je ne

pense pas que lorsqu'on appelle à la paix ou à l'apaisement, on appelle à un soulèvement ou à tous les morts qu'il y a eu depuis la 1^{re} et 2^e Intifada. Une solution armée n'est pas une réponse à ce qui se passe, pour amener la paix et l'apaisement. Je ne vais pas commenter tout ce qui a été dit après, mais je pense qu'on se trompe de voie pour avoir une solution d'apaisement au sein de notre université. Ce n'est pas en venant, en criant, en hurlant, en voulant déstabiliser une instance qui est représentative des étudiants, qu'on va avancer. C'est par le dialogue et la discussion. Je regrette énormément ce qui s'est passé après le town hall et ce qui se passe actuellement. Pendant le town hall, il y a eu une discussion qui a été extrêmement intéressante et importante pour l'ensemble de la communauté de Sciences Po. De voir les résultats qu'on peut souligner de ma prise de parole, que je trouve complètement indélicate et significative de ce manque de nuance au sein de ce camp qui, malheureusement, se positionne sans faire preuve de discernement.

Dina WAKED

Merci. Je lève la séance. On se voit le mois prochain, je vous souhaite une bonne journée.

Dina WAKED lève la séance à 12 h 19.